

VILLE DE LAVAL

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2016**

**BUDGET PRINCIPAL
& BUDGETS ANNEXES**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. Synthèse	4
2. Les produits de fonctionnement.....	8
2.1. Le produit des contributions directes.....	9
2.1.1. Les bases de taxe d'habitation	10
2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.....	11
2.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).....	12
2.2.1. La contribution au FPIC	12
2.2.2. L'attribution du FPIC	12
2.3. Les dotations communautaires	13
2.4. Les concours financiers de l'Etat	14
2.4.1. Les compensations fiscales	14
2.4.2. La dotation globale de fonctionnement	16
2.5. Les produits des services	19
2.6. Les autres produits de fonctionnement	20
2.6.1. Autres impôts et taxes	20
2.6.2. Subventions et participations	20
2.6.3. Atténuations de charges	21
2.6.4. Autres produits de gestion courante	21
2.7. Les produits exceptionnels	21
3. Les dépenses de fonctionnement.....	22
3.1. Le fonctionnement courant	22
3.1.1. Les charges à caractère général.....	23
3.1.2. Les dépenses de personnel.....	24
3.1.3. Autres charges de gestion courante	25
3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts.....	26
4. Analyse de la dette.....	27
5. Les ressources propres d'investissement	30
6. Capacité d'Autofinancement.....	31
7. Les investissements	32
8. Les budgets annexes	33
8.1. Le budget eau.....	33
8.1.1. Synthèse	33

8.1.2.	Les produits de fonctionnement courant	34
8.1.3.	Les charges de fonctionnement courant	34
8.1.4.	Analyse de la dette	36
8.1.5.	Les investissements	36
8.2.	Le budget assainissement	37
8.2.1.	Synthèse	37
8.2.2.	Les produits de fonctionnement courant	38
8.2.3.	Les charges de fonctionnement courant	38
8.2.4.	Analyse de la dette	40
8.2.5.	Les investissements	40
8.3.	Le budget services extérieurs des pompes funèbres	41
8.4.	Le budget lotissement de Beauregard	41
8.5.	Le budget parking	42

INTRODUCTION

Le compte administratif 2016 montre l'amorce du redressement des finances de notre commune et le respect des engagements pris par l'équipe municipale en dépit d'une raréfaction toujours plus importante des recettes :

- Baisse des impôts directs pour stimuler la consommation des ménages et augmenter l'attractivité de la ville.

- Assainissement des finances

- Baisse et sécurisation de la dette

- Soutien aux associations

- Maintien des investissements en dépit d'une diminution des recettes grâce à une politique de cessions immobilières.

En 2016, on constate l'amélioration de plusieurs indicateurs de gestion, témoins de l'assainissement progressif des finances de Laval :

- Amélioration de l'épargne de gestion

- Amélioration de l'épargne brute

- Amélioration de l'épargne nette

- Rétablissement d'une capacité d'autofinancement (CAF) positive à 571K€.

La reconstitution de la CAF, en diminuant le recours à l'emprunt pour l'investissement, autorise l'entrée dans un cercle vertueux.

Ce résultat encourageant est dû aux efforts conjoints des services municipaux et des élus pour trouver des optimisations dans l'utilisation de l'argent public. L'assainissement définitif sera obtenu quand notre CAF s'établira entre 3 et 4M€ chaque année et que l'équilibre budgétaire ne consommera plus de ressources propres d'investissement.

La section « investissement » est présentée avec un déficit de 1,9M€ lié au décalage de l'encaissement des emprunts d'équilibre 2016. Ces emprunts étant débloqués au premier trimestre 2017, l'équilibre sera rétabli lors du budget supplémentaire. Une fois corrigé ce décalage, l'excédent global de clôture net s'établit positif à 3,1M€.

1. SYNTHÈSE

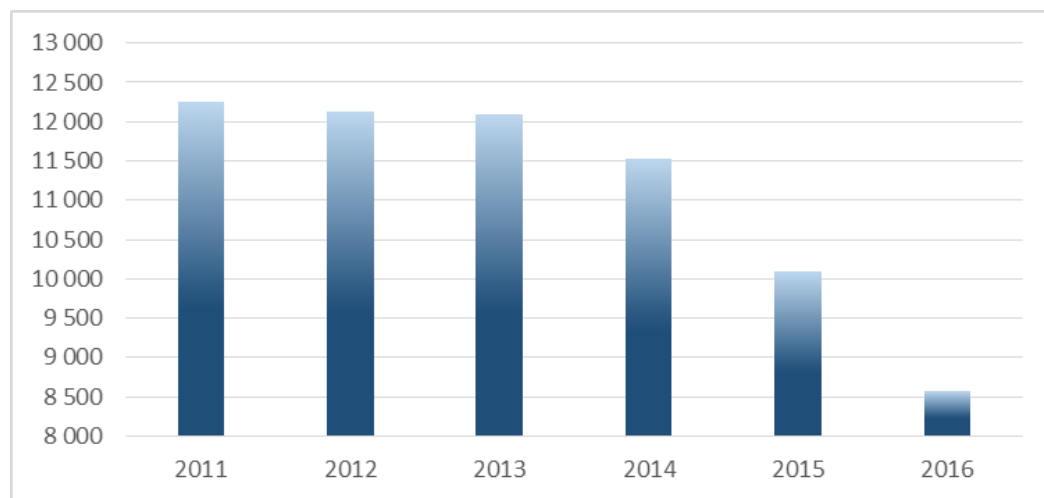
Les comptes 2016 ont connu le même contexte que l'année 2015 à savoir :

- la poursuite de la participation au redressement des finances publiques qui s'est traduite par un prélèvement supplémentaire de 1 380 m€ sur les dotations,
- le maintien d'un taux de change dégradé entre l'euro et le franc Suisse faisant que cela représente un surcoût de l'ordre de 1 300 m€ par rapport à ce qui était payé en 2014,
- les mutualisations avec Laval Agglomération qui se traduisent par des baisses de charges conjointes à des baisses de recettes.

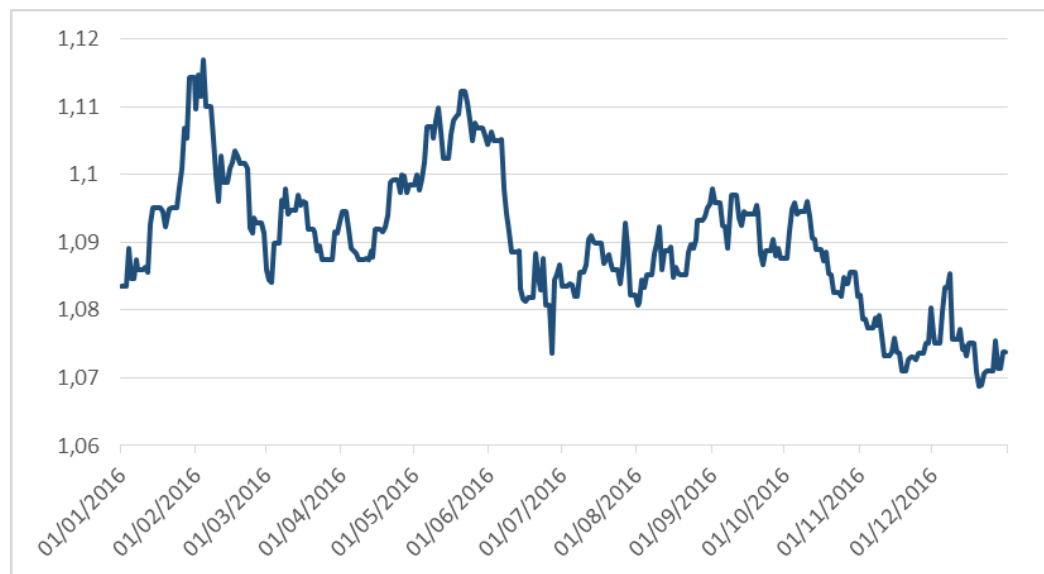
En plus de cela, l'année 2016 a été marquée par quatre facteurs :

- une perte de recette de la taxe d'habitation,
- une contribution "à verser" au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC),
- une revalorisation du point d'indice,
- un déficit de la section d'investissement.

ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE



TAUX DE CHANGE €/CHF EN 2016



Au titre de la **taxe d'habitation**, la ville perçoit :

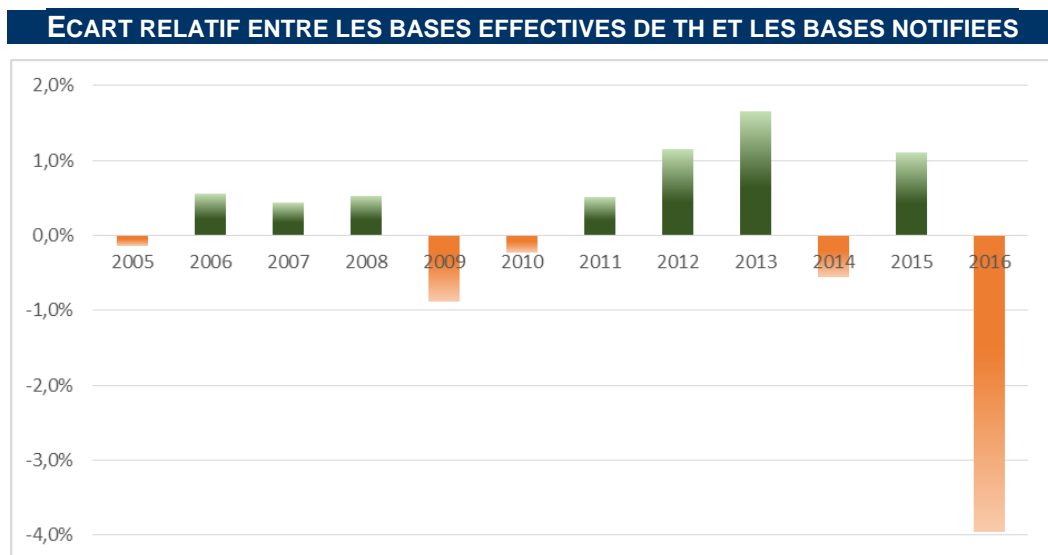
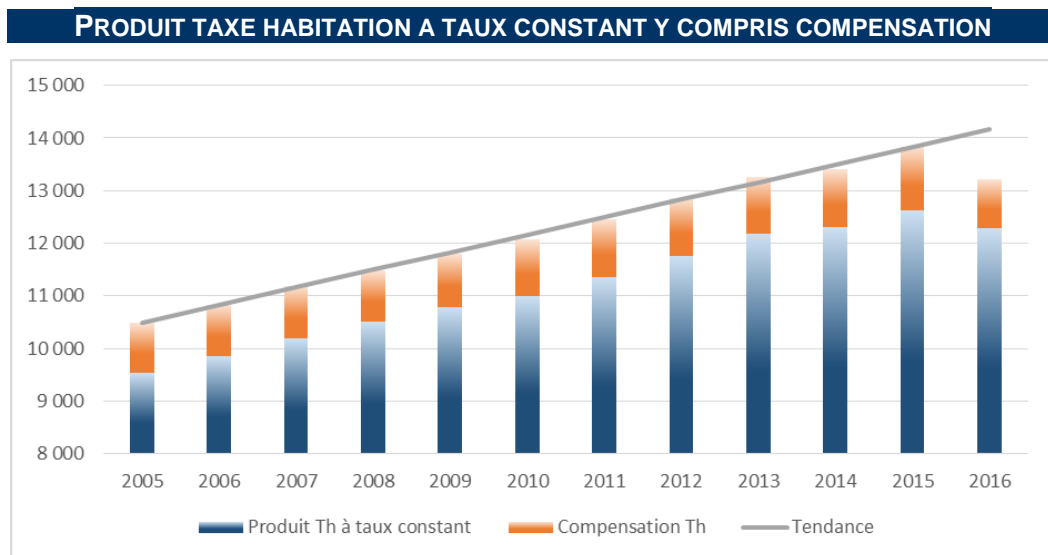
- un produit correspondant aux bases imposables auxquelles est appliqué le taux d'imposition décidé pour l'année,
- une compensation correspondant aux bases exonérées l'année précédente auxquelles est appliqué le taux voté en 1991.

En 2015, l'application d'une mesure décidée préalablement par le gouvernement a conduit à la perte de l'exonération de la taxe d'habitation pour de nombreux contribuables. Ils ont alors basculé des bases exonérées aux bases imposables. Devant la fronde des contribuables, un article de la loi de finances pour 2016 a rétabli l'exonération pour ces contribuables, ce qui s'est traduit par un dégrèvement en 2015, c'est à dire que l'Etat s'est substitué à ces contribuables. En 2016, ceci a fait que pour ces logements la collectivité n'a perçu ni un produit fiscal, puisqu'ils sont exonérés, ni une compensation, puisqu'ils étaient imposables en 2015.

Par rapport à 2015, le produit de taxe d'habitation élargi à sa compensation a diminué de 606 m€, là où il a progressé en moyenne de 303 m€ par an¹, ce qui fait un écart de l'ordre de 900 m€ entre ce qui a été perçu et ce qui aurait été perçu avec la tendance de ces dix dernières années.

Par ailleurs, ces modifications tardives n'ont pas permis aux services de l'Etat de déterminer les bases d'imposition de manière fiable au moment des notifications. Ainsi, les bases effectives, qui n'ont été connues qu'au mois de novembre, ont été inférieures de 4% à ce qui a été notifié, ce qui représente un produit fiscal de 500 m€.

¹ Produit à taux constant (taux d'imposition 2016) sur les 10 dernières années



Depuis 2012, le territoire de Laval Agglomération est bénéficiaire **FPIC**. A compter de 2014, il est devenu potentiellement contributeur, c'est à dire que sur le seul critère de la richesse fiscal il répondait au critère de contributeur, mais la faiblesse relative du revenu permettait de ne pas déclencher de contribution.

En 2016, la richesse fiscale moyenne a baissé de manière significative (-2,8%) du fait de regroupements intercommunaux faisant que cela a déclenché une contribution pour le territoire. Pour Laval, cela a représenté une contribution de 110 m€. Ceci ne s'est pas traduit par une baisse du FPIC net mais a neutralisé la progression de ce qui était pour la ville une recette dynamique.

Le **point d'indice**, qui n'avait pas évolué depuis juillet 2010, a été revalorisé de 0,6% au 1^{er} juillet 2016. Malgré cela, hors effet de la mutualisation, les charges de personnel ont diminué de 0,7%.

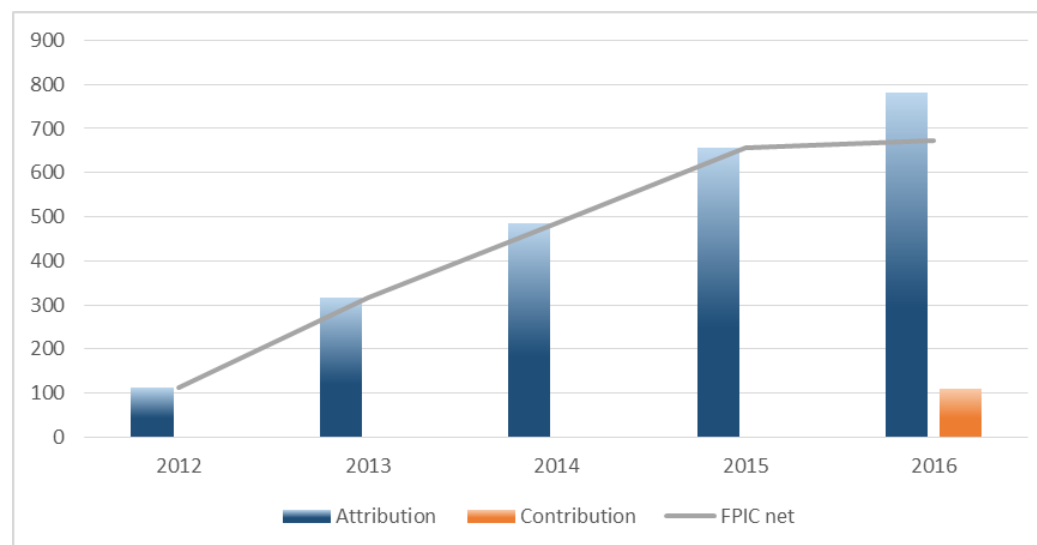
Malgré une diminution de 4,4% des charges à caractère général, ces facteurs ont fait que l'excédent brut courant a diminué par rapport à 2015 et s'est fixé à 7 756 m€ en 2016 contre 8 224 m€.

Toutefois, la perception d'une recette exceptionnelle importante (indemnisation pour la passerelle de la gare) et une diminution de l'annuité de dette ont permis une progression de l'épargne nette (- 4 990 m€ en 2016 contre - 5 571 m€ en 2015).

Les ressources propres d'investissement² ont permis alors de dégager un autofinancement positif (571 m€).

² Les cessions intègrent la vente du bâtiment Avicenne dont l'acte a été signé en décembre 2016 mais dont le versement s'effectuera en 2017, et qui figure pour ces raisons dans les restes à réaliser du compte administratif.

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL



DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant	69 905	71 421	72 862	73 788	68 036	65 163
- Charges fonctionnement courant	57 546	59 402	61 778	62 519	59 812	57 407
= Excédent brut courant	12 360	12 019	11 085	11 268	8 224	7 756
+ Produits exceptionnels	374	130	518	323	301	1 419
- Dépenses exceptionnelles	743	637	1 155	1 033	667	851
= Epargne de gestion	11 991	11 512	10 448	10 558	7 859	8 325
- Intérêts de la dette	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180
= Epargne brute	6 634	6 079	5 483	5 288	1 448	2 145
- Remboursement de capital	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135
= Epargne nette	180	-362	-1 204	-1 558	-5 571	-4 990
+ RPI hors cessions	1 408	1 770	1 153	1 968	1 806	1 523
= CAF hors cessions	1 587	1 408	-51	410	-3 764	-3 467
+ Cessions*	420	489	398	2 825	3 421	4 038
= Capacité d'autofinancement	2 007	1 897	347	3 234	-344	571

* : y compris cession de la résidence Avicenne figurant en report dans le compte administratif

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2016 à 10,1 M€ dont 7,7 M€ ont donné lieu à mandatement.

Les principales opérations ont été :

- la rénovation urbaine des Pommeraies (1 752 m€)
- le pôle d'échange multimodal (945 m€)
- l'aménagement du quartier du Tertre (754 m€)
- le gymnase des Francs Archers (549 m€)
- le gymnase Pascal Ménard (399 m€)
- le plan qualité voirie (822 m€)

En 2016, les investissements ont été financés par emprunt (57%), subventions (35%) et l'autofinancement (7%). Ce financement a été légèrement inférieur au besoin de financement des dépenses réalisées faisant que l'excédent global de clôture brut s'est fixé à – 246 m€.

A la fin de l'année 2016, la ville finalisait ses discussions avec DEPFA Bank pour sortir définitivement du swap toxique. Les banques ont alors jugé fondamental de voir concrétiser cette sortie d'un risque illimité pour pouvoir continuer à accompagner la ville dans le financement de ses investissements. Par ailleurs, elles souhaitent connaître le devenir des excédents des budgets eaux et assainissement à la suite du transfert de la compétence à l'agglomération. Les emprunts destinés au financement des reports d'investissement n'ont donc pas été contractés sur 2016 mais au 1^{er} semestre 2017 faisant qu'il ressort un résultat net négatif de – 1 932 m€ qu'il conviendra de financer au stade du budget supplémentaire de 2017.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité d'autofinancement	2 007	1 897	347	3 234	-344	571
+ Subventions	2 815	3 080	2 698	3 957	2 607	2 841
+ Emprunt	5 492	4 519	4 537	10 005	3 800	4 606
= Financement des invest.	10 313	9 496	7 582	17 196	6 064	8 018
- Dépenses d'investissement	10 914	7 337	14 221	14 020	9 059	7 714
- indemnité de refinancement	0	0	0	500	0	0
= Variation excédent de clôture	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Excédent global de clôture n-1	4 849	4 249	6 409	-231	2 445	-550
+ Variation excédent de clôture	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305
= Excédent global de clôture n	4 249	6 409	-231	2 445	-550	-246
- reports en dépense						2 348
+ reports en recette						661
= Excédent global de clôture net						-1 932

2. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

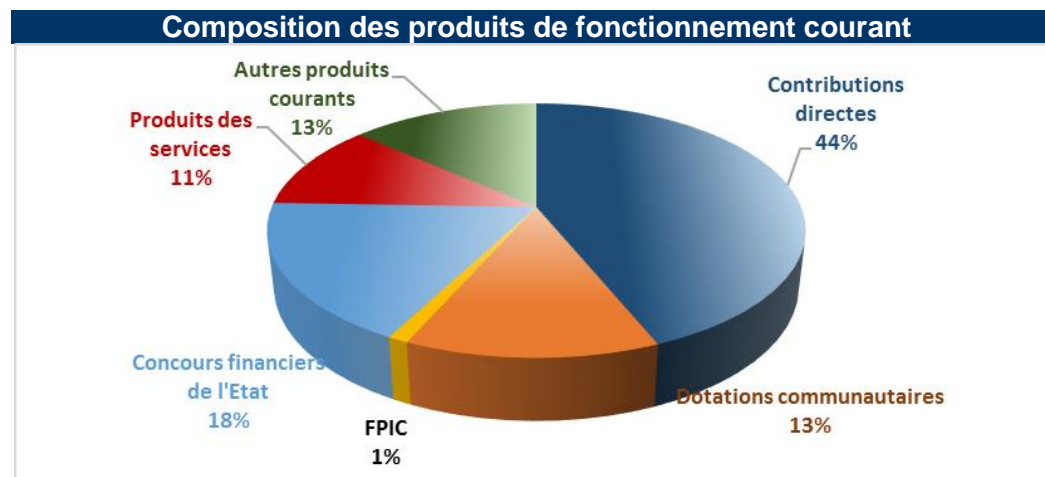
Les produits de fonctionnement courant s'élèvent en 2016 à 65 163 m€ et se composent principalement des contributions directes (44%), des concours financiers de l'Etat (18%) et des dotations communautaires (13%).

Par rapport à 2015, ils sont en baisse de 4,2%, qui s'explique principalement par quatre facteurs :

- Les mutualisations et transferts de compétence avec Laval Agglomération qui se sont traduits par une retenue des charges transférées (1,6 M€) sur les dotations communautaires,
- La contribution au redressement des finances publiques (1,4 M€) prélevée sur la dotation forfaitaire,
- La diminution de 2,8% du produit de taxe d'habitation à la suite du changement législatif faisant que des contribuables se retrouvaient à nouveau exonérés,
- La non reconduction de la subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées qui représentait 250 m€ en 2015.

La hausse de certaines recettes a atténué cette baisse des produits :

- L'accroissement de l'activité de la cuisine centrale liée pour partie à l'augmentation du nombre de repas délivrés par le CCAS dans le cadre du portage de repas,
- La hausse des droits de mutation,
- Le recensement des dispositifs dans le cadre de la taxe locale sur la publicité extérieure,
- La hausse de la participation de la CAF dans le cadre de la politique enfance-jeunesse.



Les produits de fonctionnement courant

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contributions directes	28 874	29 663	30 531	31 155	28 656	28 535
Dotations communautaires	11 517	11 517	11 517	11 635	9 958	8 385
FPIC	0	113	317	485	656	673
Concours financiers de l'Etat	15 743	15 562	15 432	14 791	13 341	11 632
Produits des services	6 372	6 750	6 992	6 919	6 809	7 110
Autres produits courants	7 400	7 817	8 074	8 802	8 616	8 828
Produits fonctionnement courant	69 905	71 421	72 862	73 788	68 036	65 163

Evolution des produits de fonctionnement courant

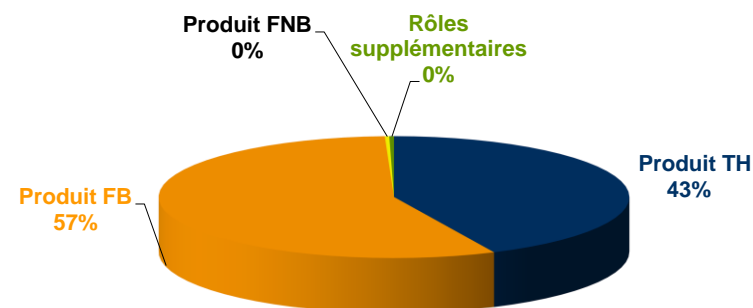
	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Contributions directes	-0,2%	2,7%	2,9%	2,0%	-8,0%	-0,4%
Dotations communautaires	-6,2%	0,0%	0,0%	1,0%	-14,4%	-15,8%
Concours financiers de l'Etat	-5,9%	-1,2%	-0,8%	-4,2%	-9,8%	-12,8%
Produits des services	2,2%	5,9%	3,6%	-1,0%	-1,6%	4,4%
Autres produits courants	3,6%	5,6%	3,3%	9,0%	-2,1%	2,5%
Produits fonctionnement courant	-1,4%	2,2%	2,0%	1,3%	-7,8%	-4,2%

2.1. Le produit des contributions directes

Le produit des contributions directes qui s'élève en 2016 à 28 535 m€ se compose principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (57%) et de la taxe d'habitation (43%).

Par rapport à 2015, il est en baisse de 0,4% du fait d'un changement législatif faisant que des contribuables qui avaient perdu le bénéfice d'une exonération en ont à nouveau bénéficié ce qui a conduit à une baisse du produit de taxe d'habitation et un ralentissement de la progression du produit de foncier bâti. Ce changement législatif a conduit à une imprécision des bases de taxes d'habitation notifiées au début de l'année faisant que les bases définitives de taxe d'habitation ont été inférieures de 4% à la notification ce qui représente 506m€.

COMPOSITION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES



LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produit TH	12 630	13 060	13 542	13 681	12 633	12 278
+ Produit FB	15 945	16 360	16 754	17 236	15 877	16 079
+ Produit FNB	109	110	103	99	86	86
+ Rôles supplémentaires	190	134	132	139	60	92
= Contributions directes	28 874	29 663	30 531	31 155	28 656	28 535

EVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Produit TH	-0,6%	3,4%	3,7%	1,0%	-7,7%	-2,8%
Produit FB	0,2%	2,6%	2,4%	2,9%	-7,9%	1,3%
Produit FNB	-4,6%	0,5%	-6,3%	-4,0%	-12,9%	0,6%
Contributions directes	-0,2%	2,7%	2,9%	2,0%	-8,0%	-0,4%

2.1.1. Les bases de taxe d'habitation

En 2015, seule l'actualisation des bases a permis une augmentation des bases brutes de taxe d'habitation.

Le nombre d'articles a continué à baisser mais ceci provient essentiellement des dépendances (-79 articles) ce qui s'explique principalement par des changements d'affectations de ces articles ou par une intégration au logement notamment dans le cadre d'une restructuration.

Le fait marquant de 2016 est l'assouplissement des conditions pour bénéficier de l'exonération des personnes modestes qui s'est traduit par une forte augmentation des bases exonérées (+41%), ce qui a été défavorable à la progression des bases imposables.

Le poids des abattements pour les articles imposés a augmenté de manière significative, ceci résultant d'un accroissement des contribuables ayant plus de deux personnes à charges.

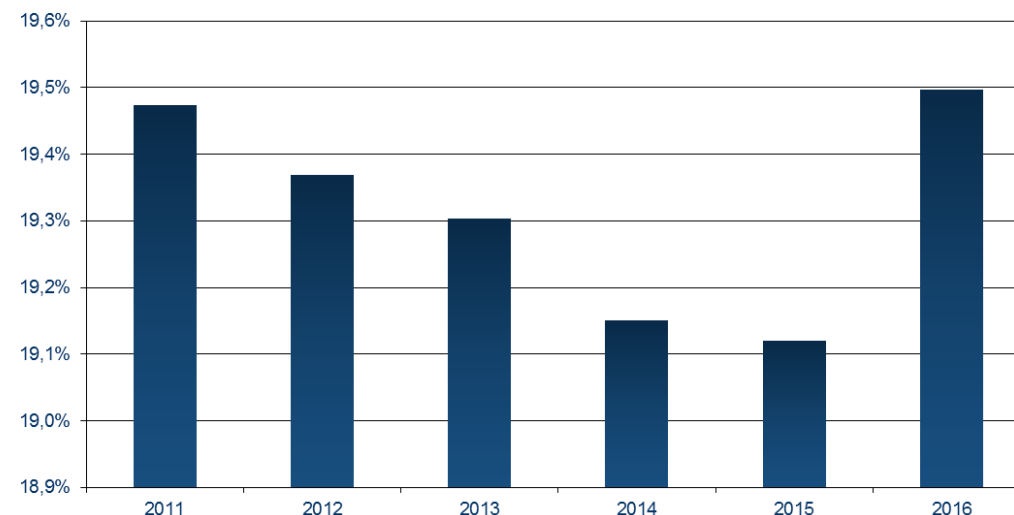
L'accroissement des bases exonérées et du poids des abattements se sont traduits par une diminution de 3,8%³ de la base imposable.

EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Nombre d'articles supplémentaires	61	220	555	16	-402	-85
Bases brutes	0,6%	1,0%	1,6%	0,6%	-0,4%	0,0%
Valeur locative moyenne	0,3%	0,2%	-0,3%	0,6%	1,0%	0,3%

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Bases brutes	0,6%	1,0%	1,6%	0,6%	-0,4%	0,0%
Abattements	0,5%	0,6%	1,4%	-0,4%	0,0%	1,1%
Bases brutes abattues	0,6%	1,1%	1,7%	0,9%	-0,5%	-0,3%
Bases brutes exonérées	2,9%	-3,9%	-0,5%	7,8%	-20,7%	41,4%
Bases brutes articles imposés	0,3%	1,5%	1,8%	-0,1%	1,7%	-3,3%
Bases nettes exonérées	3,0%	-4,0%	-0,7%	8,5%	-21,7%	43,4%
Bases nettes	0,3%	1,6%	1,9%	0,1%	1,7%	-3,8%

POIDS DES ABATTEMENTS DES ARTICLES IMPOSES



³ Evolution hors revalorisation des bases décidée par le Parlement

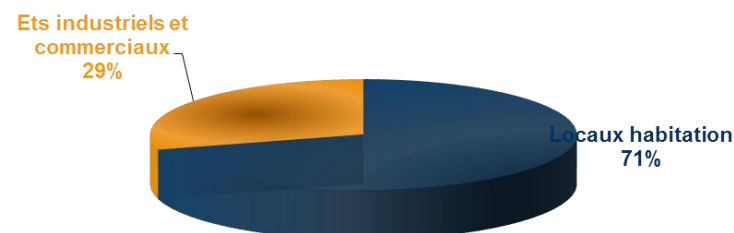
2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bases brutes de la taxe foncières sur les propriétés bâties s'élèvent en 2016 à 65 475 m€ et se composent des locaux d'habitation (71%) et des locaux industriels et commerciaux (29%). Elles ont progressé de 0,9% correspondant à la progression moyenne des six dernières années.

Certains logements bénéficient d'exonérations temporaires (logements sociaux, logements situés en Z.U.S., personnes modestes sous conditions) faisant que la base imposable de 2016 s'élève à 62 057 m€.

Bien que l'évolution physique des bases (+ 490 m€) ait été conforme à la moyenne des six dernières années (+ 491 m€), les bases imposées ont progressé de 0,3%, soit un niveau inférieur à la moyenne (+1%). Ceci résulte du retour à l'exonération de certains logements à la suite de l'assouplissement des règles d'éligibilité, les bases exonérées ayant progressé de 46,7%

COMPOSITION DES BASES DE FONCIER BATI



BASES BRUTES DE FONCIER BATI

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Locaux habitation	42 021	42 950	43 970	44 677	45 459	46 195
Ets industriels et commerciaux	16 669	17 353	17 743	18 589	18 762	19 281
Bases brutes	58 690	60 303	61 713	63 266	64 221	65 475

FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA BASE IMPOSÉE

	Moyenne 11-16	2012	2013	2014	2015	2016
Bases nettes n-1		55 384	56 825	58 194	59 868	61 277
+ Actualisation	728	969	994	524	539	613
+ Bases exo. revenant à imposition	146	57	67	155	402	49
- Variation exo. pers. modestes	30	50	-21	-39	-212	371
+ Evolution physique	491	465	287	957	256	490
= Bases nettes n		56 825	58 194	59 868	61 277	62 057

ÉVOLUTION DES BASES

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Locaux habitation	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	0,8%	0,6%
Ets industriels et commerciaux	1,7%	2,3%	0,5%	3,8%	0,0%	1,7%
Bases brutes	0,9%	1,0%	0,6%	1,6%	0,6%	0,9%
Bases nettes	1,0%	0,8%	0,6%	2,0%	1,4%	0,3%

2.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est à dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice de moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

2.2.1. La contribution au FPIC

La contribution est déterminée sur le fondement du potentiel financier et du revenu moyen. Le territoire de Laval agglomération est potentiellement contributeur depuis 2014, son potentiel financier étant supérieur à 90% de la moyenne. Toutefois, la faiblesse du revenu imposable du territoire a permis de ne pas déclencher de contribution pour 2014 et 2015. Ceci n'a pas été le cas en 2016 en raison des fusions intercommunales qui ont fait baisser les moyennes faisant que le territoire est devenu contributeur ce qui a représenté 110m€ pour la ville de Laval.

2.2.2. L'attribution du FPIC

L'attribution du FPIC est déterminée sur le fondement du potentiel financier, du revenu moyen et de l'effort fiscal. Le territoire de Laval Agglomération est éligible à l'attribution depuis 2012. Bien que la dotation ait fortement progressé chaque année, en 2016, le territoire s'est fortement rapproché du seuil d'éligibilité pour les mêmes raisons qu'il est devenu contributeur.

CONTRIBUTION AU FPIC

	2012	2013	2014	2015	2016
Potentiel financier par hbt EI	589,4	599,2	612,4	608,6	612,4
90% potentiel financier moyen	599,9	604,2	605,0	598,2	581,3
Éligibilité à la contribution	non	non	oui	oui	oui
Ecart relatif au potentiel financier (a)	-0,0176	-0,0082	0,0123	0,0174	0,0536
Ecart relatif au revenu (b)	-0,0652	-0,0622	-0,0671	-0,0641	-0,0594
Indice synthétique (75% x a + 25% x b)	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0254
Population Dgf epci	99 852	100 801	101 119	101 039	100 986
x indice synthétique	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0254
x valeur de point	12,67	37,29	61,43	84,46	117,23
= contribution FPIC	0	0	0	0	300
x CIF epci	34,4%	36,1%	36,1%	35,2%	37,0%
= Contribution FPIC epci	0	0	0	0	111
⇒ Contribution FPIC communes (c)	0	0	0	0	189
Potentiel financier Laval	22 511	59 563	60 719	60 196	59 914
÷ PFI ensemble des communes LA	38 274	99 602	102 029	101 547	102 985
= Poids potentiel financier Laval (d)	59%	60%	60%	59%	58%
⇒ Contribution FPIC Laval (c x d)	0	0	0	0	110

* : pour 2012, il s'agit du potentiel fiscal agrégé

ATTRIBUTION DU FPIC

	2012	2013	2014	2015	2016
Ecart relatif au potentiel financier (a)	1,1310	1,1203	1,0976	1,0921	1,0545
Ecart relatif au revenu (b)	1,0698	1,0768	1,0827	1,0791	1,0733
Ecart relatif à l'effort fiscal (c)	1,2355	1,2246	1,2199	1,2079	1,1337
Indice synthétique (a x 20% + b x 60% + d x 20%)	1,115	1,1151	1,1131	1,1075	1,0816
Rang	1 362	1 273	1 107	1 117	1 167
Dernier rang éligible	1 538	1 463	1 276	1 269	1 230
Éligibilité	oui	oui	oui	oui	oui
Population Dgf epci	99 852	100 801	101 119	101 039	100 986
x indice synthétique	1,1152	1,1151	1,1131	1,1075	1,0816
x valeur de point	4,10	9,29	14,24	19,17	23,64
= reversement FPIC	456	1 044	1 603	2 145	2 582
x CIF epci*	48,6%	36,1%	36,1%	35,2%	37,0%
= Reversement FPIC epci	221	377	579	756	955
⇒ Reversement FPIC communes (e)	235	667	1 023	1 389	1 626
Population dgf Laval	54 479	54 532	54 488	54 266	54 090
Potentiel financier hbt Laval*	413,2	1 092,3	1 114,4	1 109,3	1 107,7
Population Laval / Pfi Lavallhbt (f)	131,8	49,9	48,9	48,9	48,8
Σ Population / Pfi hbt ensemble communes LA (g)	273,4	105,0	103,1	103,6	101,5
= Reversement FPIC Laval (e x f / g)	113	317	485	656	782

* : pour 2012, il s'agit du potentiel fiscal agrégé

2.3. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires s'élèvent en 2016 à 8 385 m€ et se composent de l'attribution de compensation (47%) et de la dotation de solidarité communautaire.

Par rapport à 2015, l'attribution de compensation a fortement diminué en raison :

- De la mutualisation entre la ville et l'agglomération de services supports (commande publique, affaires juridiques, assemblées, ressources humaines, informatique, finances) qui avait eu lieu dans le courant de l'année 2015,
- La prise de la compétence « droits des sols » par Laval Agglomération dans le courant de l'année 2015,
- La prise de compétence « PLU » par Laval agglomération dans le courant de l'année 2016.

Ces changements ont entraîné des transferts de charges de la ville vers l'agglomération. Pour assurer le financement de ces charges au niveau de l'agglomération, elles sont retenues sur l'attribution de compensation, neutralisant ainsi l'impact sur l'équilibre budgétaire des transferts.

La dotation de solidarité communautaire est en légère diminution par rapport à 2015 en raison de la déduction de l'évolution des charges des services mutualisés.

LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Attribution compensation	7 118	7 118	7 118	7 118	5 441	3 900
Dotation solidarité communautaire	4 398	4 398	4 398	4 517	4 517	4 484

EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Dotation solidarité communautaire	0,4%	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%	-0,7%

2.4. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent en 2016 à 11 632 m€ et se composent de la dotation globale de fonctionnement (89%) et des compensations fiscales (11%).

Par rapport à 2015, ils sont en forte diminution (-12,8%) du fait de la contribution au redressement des finances publiques. Ceci a été accentué par la baisse de la compensation de taxe d'habitation qui a résulté de la diminution des bases exonérées en 2015.

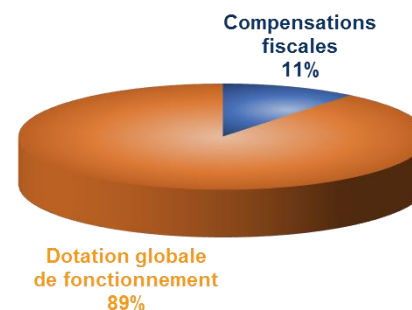
Seule la dotation nationale de péréquation a connu une hausse significative, la dotation de solidarité urbaine ayant modérément progressé.

2.4.1. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales s'élèvent à 1 291 m€ en 2016 et se composent de la compensation de taxe d'habitation (73%), des compensations de taxes foncières (14%) et de l'ancienne dotation de taxe professionnelle appelée dotation unique spécifique (13%).

Par rapport à 2015, elles sont en diminution de 17% en raison de la baisse des bases exonérées de taxe d'habitation constatée en 2015 et du prolongement du pacte de stabilité de 2009 qui conduit à une diminution significative des dotations de taxes foncières et de taxe professionnelle.

COMPOSITION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT



LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compensations fiscales	2 036	1 912	1 774	1 641	1 558	1 291
+ Dotation globale de fonctionnement	13 707	13 650	13 658	13 150	11 783	10 342
= Concours financiers de l'Etat	15 743	15 562	15 432	14 791	13 341	11 632

EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Compensations fiscales	-8,7%	-6,1%	-7,2%	-7,5%	-5,1%	-17,1%
Dotation globale de fonctionnement	-5,5%	-0,4%	0,1%	-3,7%	-10,4%	-12,2%
Concours financiers de l'Etat	-5,9%	-1,2%	-0,8%	-4,2%	-9,8%	-12,8%

LES COMPENSATIONS FISCALES

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compensation taxe d'habitation	1 080	1 106	1 080	1 091	1 195	944
+ Compensation taxes foncières	404	345	308	246	162	178
+ Compensation taxe professionnelle	551	461	386	304	201	170
= Total compensations fiscales	2 036	1 912	1 774	1 641	1 558	1 291

EVOLUTION DES COMPENSATIONS FISCALES

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Compensation taxe d'habitation	-2,7%	2,3%	-2,3%	1,0%	9,5%	-21,0%
Compensation taxes foncières	-15,2%	-14,6%	-10,8%	-20,2%	-33,9%	9,3%
Compensation taxe professionnelle	-21,0%	-16,4%	-16,3%	-21,3%	-33,9%	-15,2%
Total compensations fiscales	-8,7%	-6,1%	-7,2%	-7,5%	-5,1%	-17,1%

2.4.1.1. *Compensations de taxe d'habitation et taxes foncières*

Sous certaines conditions, les personnes modestes bénéficient d'une exonération laquelle est compensée par l'Etat sur la base des taux d'imposition de 1991. Ces compensations vont donc évoluer au rythme des bases nettes exonérées avec une année de retard (cf supra).

Les logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situées en Z.U.S. bénéficie d'un abattement de 40% compensé par l'Etat.

Les logements bénéficiant d'aides (PLAI, PLUS) sont exonérés de taxe foncière pour lesquelles l'Etat verse une compensation.

A noter qu'à la suite de l'intégration des compensations de taxes foncières dans les variables du pacte de stabilité en 2009, ces dernières font l'objet d'une minoration. En 2016, cette minoration aboutie à un abattement de 78%. A noter qu'en 2016 l'indexation de minoration de la compensation pour les exonérations Z.U.S. a été gelé au niveau de 2014 suite au passage du taux d'exonération de 30% à 40%.

2.4.1.2. *Compensation de « taxe professionnelle »*

Bien que la taxe professionnelle ait été transférée à l'agglomération en 1994, la ville a conservé deux compensations fonction, à l'origine, de la taxe professionnelle : baisse de la part salaires en 1982 et instauration de l'abattement de 16% en 1987.

Ces compensations, qui ont été fusionnées en 2011 en une « dotation unique spécifique », font l'objet d'une indexation qui les amène chaque année à diminuer puisqu'elles jouent le rôle de variable d'ajustement permettant aux concours financiers de l'Etat de varier dans une norme.

COMPENSATION TAXE D'HABITATION « PERSONNES MODESTES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bases nettes exonérées TH n-1	5 769	5 903	5 767	5 827	6 380	5 038
x taux TH 1991	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%
= compensation TH n	1 080	1 106	1 080	1 091	1 195	944

COMPENSATION FONCIER BATI « PERSONNES MODESTES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bases nettes exonérées FB n-1	1 025	992	1 042	1 021	982	770
x taux FB 1991	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%
= Compensation FB initiale	238	230	242	237	228	179
x Indexation "contrat"	0,7259	0,6068	0,5073	0,3994	0,2641	0,2239
= compensation FB n	173	140	123	95	60	40

COMPENSATION FONCIER BATI « ZONES URBAINES SENSIBLES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exo. zones urbaines sensibles n	898	908	912	906	905	1 015
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	25,91%
= Compensation FB Z.U.S. initiale	259	261	263	261	260	263
x Indexation "contrat"	0,7259	0,6068	0,5073	0,3994	0,2641	0,3994
= compensation FB Z.U.S. n	188	159	133	104	69	105

COMPENSATION FONCIER BATI « EXONERATIONS LONGUES DUREES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exo. PLAI, PLUS n-1	167	218	294	333	337	432
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	25,91%
= Compensation FB PLAI, PLUS initiale	48	63	85	96	97	112
x Indexation "contrat"	0,7259	0,6068	0,5073	0,3994	0,2641	0,2239
= compensation FB PLAI, PLUS n	35	38	43	38	26	25

COMPENSATION FONCIER NON BATI						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bases nettes exonérée FNB n	25	25	26	26	26	27
x taux FNB 2005	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%
x indice DGF	1,075	1,075	1,078	1,042	0,915	0,861
= Compensation FNB n	9	9	9	9	8	7

COMPENSATION « TAXE PROFESSIONNELLE »						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compensation TP n-1	596	551	461	386	304	201
x indice DCTP	0,926	0,836	0,837	0,787	0,661	0,848
= Compensation TP n	551	461	386	304	201	170

2.4.2. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'élève en 2016 à 10 342 m€ se compose de quatre dotations :

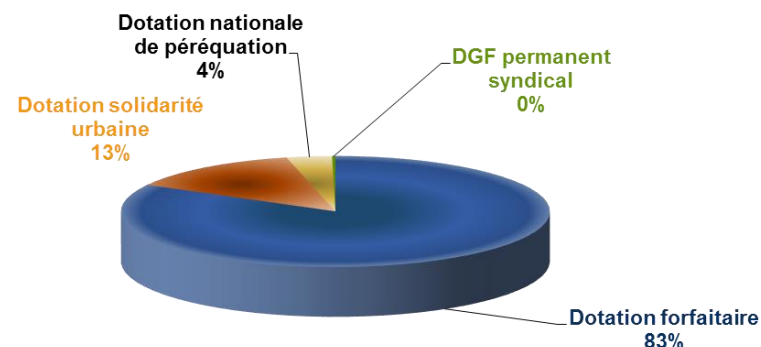
- La dotation forfaitaire (83%),
- La dotation de solidarité urbaine (13%),
- La dotation nationale de péréquation (4%),
- La dotation pour permanent syndical.

En 2016, elle a connu une forte diminution (-12,2%) du fait de l'engagement du plan d'économie de l'Etat de 50 Md€ à l'horizon 2017⁴ dont 11 Md€ pour les collectivités locales qui se traduit par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Par rapport aux autres villes de plus de 10 000 habitants, la faiblesse relative de sa richesse fiscale, la part plus élevée de bénéficiaires aux APL et des logements sociaux, ainsi que la faiblesse relative des revenus des habitants font que Laval bénéficie d'une progression de sa dotation de solidarité urbaine. Toutefois, cette progression se limite à 1%.

La faiblesse de richesse fiscale relative et le niveau de pression fiscale font que Laval bénéficie de la dotation nationale de péréquation. Cette dotation progresse de 20% par rapport à 2015, Laval faisant l'objet d'un écrêtement plafonnant la progression à 20% à la suite du changement du mode de calcul du potentiel financier en 2012.

COMPOSITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	12 244	12 136	12 087	11 520	10 091	8 576
+ Dotation solidarité urbaine	1 297	1 319	1 342	1 360	1 372	1 386
+ Dotation nationale de péréquation	142	171	205	246	295	354
+ DGF permanent syndical	23	24	24	25	25	26
= Dotation globale de fonctionnement	13 707	13 650	13 658	13 150	11 783	10 342

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Dotation forfaitaire	-6,9%	-0,9%	-0,4%	-4,7%	-12,4%	-15,0%
Dotation solidarité urbaine	1,3%	1,7%	1,7%	1,3%	0,9%	1,0%
Dotation nationale de péréquation	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
DGF permanent syndical	2,3%	4,0%	-0,8%	4,5%	0,6%	1,9%
Dotation globale de fonctionnement	-5,5%	-0,4%	0,1%	-3,7%	-10,4%	-12,2%

⁴ 2018 pour le bloc communal

2.4.2.1. La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire a fait l'objet d'une simplification en 2015 par la fusion de ces quatre composantes.

Dorénavant, trois facteurs feront évoluer la dotation forfaitaire :

- La variation de population ;
- La contribution au redressement des finances publiques (qui s'élève à 1,3 M€ en 2015) ;
- L'application de l'écrêtement dès lors où le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

En 2016, la dotation forfaitaire s'élève à 8 576 m€ soit une baisse de 15% par rapport à 2015.

2.4.2.2. La dotation nationale de péréquation (DNP)

Laval est éligible à la DNP dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10% ni augmenter de plus de 20%.

Comme prévu et en l'absence de nouvelle réforme, la ville de Laval a vu sa dotation progresser cette année de 20%.

DETERMINATION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire de référence n-1					11 515	10 091
+ Variation population					-26	-20
+ Ecrêtement					-59	-115
+ Contribution au redressement					-1 339	-1 380
= Dotation forfaitaire	12 244	12 136	12 087	11 520	10 091	8 576
Evolution dotation forfaitaire		-0,9%	-0,4%	-4,7%	-12,4%	-15,0%

ELIGIBILITE A LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Potentiel financier par habitant	1 138,4	1 067,2	1 092,3	1 114,3	1 109,3	1 107,7
Potentiel financier par hbt strate	1 127,9	1 241,9	1 265,0	1 297,2	1 290,8	1 294,8
Rapport PFin/PFin de la strate	101%	86%	86%	86%	86%	86%
Plafond d'éligibilité au PFin	105%	105%	105%	105%	105%	105%
Effort fiscal commune	1,591	1,390	1,494	1,483	1,470	1,448
Effort fiscal strate	1,262	1,127	1,177	1,183	1,161	1,156
Éligibilité au FNP/DNP	oui	oui	oui	oui	oui	oui

DETERMINATION DE LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population DGF	54 014	54 429	54 482	54 438	54 216	54 040
x Ecart de potentiel financier	0,0407	0,1907	0,1866	0,1909	0,1906	0,1945
x Valeur de point	64,7	62,6	65,2	67,4	69,7	69,7
= FNP/DNP initial part principale	142	650	662	701	720	733
- Ecrêtement	0	479	458	455	425	379
= FNP/DNP part principale	142	171	205	246	295	354

2.4.2.3. La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine bénéficie aux trois premiers quarts des communes de 10 000 habitants et plus, classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges déterminé sur la base des critères suivants :

- Potentiel fiscal puis potentiel financier (45%),
- Part des bénéficiaires aux A.P.L. (30%),
- Taux de logement social (15%),
- Revenu imposable à l'habitant (10%).

L'indice synthétique a légèrement augmenté en 2016 ce qui fait que la ville a avancé de trois rangs et se situe au 364^{ème} rang, comme en 2014. Ceci résulte essentiellement d'une augmentation de la part des bénéficiaires aux A.P.L. alors que la moyenne est en baisse.

En 2016, on dénombre 1 001 communes de plus de 10 000 habitants. Ceci signifie que les 751 premières sont éligibles. Laval se classant à la 364^{ème} place, elle demeure éligible.

Concernant le calcul de la dotation, seule la première moitié des communes de plus de 10 000 habitants, donc les 495 premières, classées en fonction de l'indice synthétique, connaissent une augmentation de leur dotation. Les autres communes éligibles auront une dotation identique à celle de l'année précédente.

Laval se situant dans cette première moitié, elle a bénéficié d'une progression de sa dotation égale de 1%.

CRITERE : POTENTIEL FISCAL

Potentiel Financier moyen par hbt	1 140	1 274	1 301	1 324	1 311	1 308
/ Potentiel financier Laval	1 138	1 067	1 092	1 114	1 109	1 108
x Pondération PFin	45%	45%	45%	45%	45%	45%
= Part potentiel financier	0,451	0,537	0,536	0,535	0,532	0,532

CRITERE : PART DE BENEFICIAIRES APL

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'A.P.L.	14 006	14 327	14 530	14 491	14 434	14 406
Total des logements	24 979	25 304	25 473	26 020	26 043	25 777
A.P.L. / Total des logements	56,1%	56,6%	57,0%	55,7%	55,4%	55,9%
/ Taux d'A.P.L. moyen	52,6%	52,7%	52,7%	52,5%	52,4%	51,9%
x Pondération A.P.L.	30%	30%	30%	30%	30%	30%
= Part A.P.L.	0,320	0,322	0,325	0,318	0,318	0,323

CRITERE : PART DE LOGEMENTS SOCIAUX

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Logements sociaux	6 895	6 913	6 935	6 960	7 094	7 079
Total des logements	24 979	25 304	25 473	26 020	26 043	25 777
Logements sociaux / Total lgts	27,6%	27,3%	27,2%	26,7%	27,2%	27,5%
/ Taux LS moyen	22,5%	22,6%	22,7%	22,7%	22,8%	22,8%
x Pondération LS	15%	15%	15%	15%	15%	15%
= Part logements sociaux	0,184	0,181	0,180	0,177	0,179	0,180

CRITERE : REVENU IMPOSABLE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Revenu moyen	13 656	13 627	14 043	14 507	14 738	14 808
/ Revenu imposable par habitant	11 994	11 309	11 591	12 054	12 244	12 530
x Pondération revenu imposable	10%	10%	10%	10%	10%	10%
= Part revenu imposable	0,114	0,120	0,121	0,120	0,120	0,118

DETERMINATION DE L'INDICE SYNTHETIQUE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part potentiel financier	0,451	0,537	0,536	0,535	0,532	0,532
+ Part A.P.L.	0,320	0,322	0,325	0,318	0,318	0,323
+ Part logements sociaux	0,184	0,181	0,180	0,177	0,179	0,180
+ Part revenu imposable	0,114	0,120	0,121	0,120	0,120	0,118
= Indice synthétique	1,068	1,161	1,162	1,151	1,149	1,153

2.5. Les produits des services

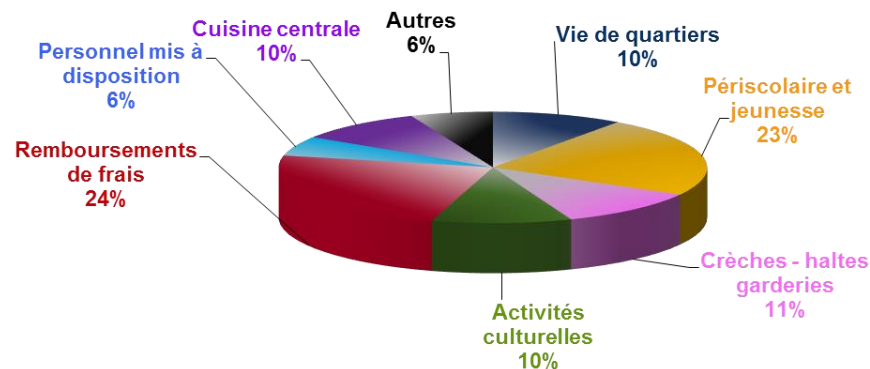
Les produits des services s'élèvent en 2016 à 7 110 m€. Ils se composent principalement des recettes des services périscolaires et jeunesse (23%), des remboursements de frais (24%), des structures de la petite enfance (11%), des activités culturelles (10%) et de la cuisine centrale (10%).

Par rapport à 2015, ils sont en hausse de 4,4% plusieurs facteurs contribuant à cette augmentation dont principalement :

- la vente de repas de la cuisine centrale en raison de la livraison de repas au lycée Ambroise Paré mais également l'accroissement de l'activité de portage de repas délivrés pas le CCAS (63 602 repas livrés contre 59 105 en 2015);
- les prestations de la CAF pour les maisons de quartier,
- des fouilles archéologiques qui ont généré une recette de 91 m€,
- une hausse significative de la redevance d'occupation du domaine public perçu au titre des chantiers (+38 m€).

A l'inverse, les recettes perçues au titre de la mise à disposition de personnel sont en diminution du fait du transfert au théâtre dans le courant de l'année 2016 de personnes qui étaient préalablement mises à disposition. Les recettes de la petite enfance sont également en baisse, ceci en raison de l'abandon de la tarification au forfait.

COMPOSITION DES PRODUITS DES SERVICES



LES PRODUITS DES SERVICES

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vie de quartiers	544	552	553	590	639	705
Péri scolaire et jeunesse	1 461	1 466	1 543	1 615	1 617	1 652
Crèches - haltes garderies	808	818	822	825	824	777
Activités culturelles	634	681	933	677	696	748
Remboursements de frais	1 427	1 758	1 754	1 839	1 628	1 692
Personnel mis à disposition	537	504	396	410	458	406
Cuisine centrale	611	600	594	569	582	686
Autres	351	370	397	394	364	443
Produit des services	6 372	6 750	6 992	6 919	6 809	7 110

ÉVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Vie de quartiers	5,3%	1,5%	0,2%	6,7%	8,3%	10,2%
Péri scolaire et jeunesse	2,5%	0,3%	5,3%	4,7%	0,1%	2,2%
Crèches - haltes garderies	-0,8%	1,2%	0,5%	0,4%	0,0%	-5,8%
Activités culturelles	3,4%	7,4%	37,0%	-27,5%	2,8%	7,5%
Remboursements de frais	3,5%	23,2%	-0,2%	4,8%	-11,5%	3,9%
Personnel mis à disposition	-5,4%	-6,1%	-21,5%	3,6%	11,7%	-11,2%
Cuisine centrale	2,4%	-1,7%	-1,1%	-4,2%	2,2%	18,0%
Autres	4,8%	5,6%	7,2%	-0,7%	-7,5%	21,6%
Produit des services	2,2%	5,9%	3,6%	-1,0%	-1,6%	4,4%

2.6. Les autres produits de fonctionnement

2.6.1. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes s'élèvent en 2016 à 3 829 m€. Ils se composent principalement des droits de mutation (39%), de la taxe sur l'électricité (26%), des droits de stationnement (17%) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (17%).

Par rapport à 2015, ils sont en progression de 16%, principalement en raison de la hausse de la taxe locale sur la publicité extérieure résultant d'un recensement exhaustif des dispositifs sur le territoire mais également des droits de mutation qui ont progressé de 17% et ont atteint leur plus haut niveau depuis plus de dix ans.

2.6.2. Subventions et participations

Les subventions et participations s'élèvent en 2016 à 4 264 m€. Elles se composent essentiellement des subventions pour la petite enfance (51%) et pour la jeunesse (13%).

Elles sont en diminution de 3,6% par rapport à 2015 essentiellement en raison de la non reconduction de la subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées qui était de 250 m€ en 2015.

A l'inverse, les subventions perçues auprès des partenaires dans le cadre de la politique enfance jeunesse ont progressé de 15,8% ceci résultant essentiellement de subventions au titre de l'accueil de enfant atteints de handicaps et au titre des temps d'activité périscolaires.

LES AUTRES IMPOTS ET TAXES

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Droits de mutation	1 364	1 229	1 276	1 184	1 275	1 493
Taxe électricité	921	942	995	944	909	916
Droits de stationnement	470	565	641	679	695	659
Taxe publicité	153	303	315	349	310	608
Occupation du domaine public	61	61	45	52	46	64
Droits de place	69	69	63	64	64	66
Autres	88	118	107	0	0	23
Autres impôts et taxes	3 125	3 287	3 441	3 273	3 299	3 829

EVOLUTION DES AUTRES IMPOTS ET TAXES

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Droits de mutation	1,8%	-9,9%	3,8%	-7,2%	7,6%	17,1%
Taxe électricité	-0,1%	2,3%	5,7%	-5,1%	-3,7%	0,8%
Droits de stationnement	7,0%	20,3%	13,4%	6,0%	2,3%	-5,1%
Taxe publicité	31,8%	98,2%	4,0%	11,0%	-11,1%	95,8%
Occupation du domaine public	0,8%	-0,1%	-26,7%	15,7%	-10,8%	37,4%
Droits de place	-0,9%	0,0%	-8,6%	2,5%	-0,9%	2,8%
Autres impôts et taxes	4,1%	5,2%	4,7%	-4,9%	0,8%	16,1%

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vie des quartiers	37	106	89	128	118	133
Jeunesse	495	516	474	736	738	854
Crèches - haltes garderies	1 960	2 018	2 073	2 138	2 150	2 163
Activités culturelles	397	414	414	409	392	397
Autres subventions	316	261	384	979	808	500
Emplois aidés	0	0	58	129	123	93
Gymnases	101	106	99	110	92	124
Autres	31	10	9	3	3	0
Subventions et participations	3 336	3 430	3 600	4 632	4 424	4 264

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Vie des quartiers	29,2%	186,8%	-16,4%	44,0%	-7,5%	12,7%
Jeunesse	11,5%	4,2%	-8,1%	55,4%	0,2%	15,8%
Crèches - haltes garderies	2,0%	2,9%	2,8%	3,1%	0,6%	0,6%
Activités culturelles	0,0%	4,3%	-0,2%	-1,2%	-4,0%	1,2%
Autres subventions	9,7%	-17,4%	47,5%	154,9%	-17,5%	-38,1%
Gymnases	4,2%	5,3%	-6,5%	10,4%	-16,0%	34,7%
Autres	-74,4%	-68,5%	-4,4%	-66,6%	-6,2%	-98,8%
Subventions et participations	5,0%	2,8%	5,0%	28,7%	-4,5%	-3,6%

2.6.3. Atténuations de charges

Le produit des atténuations de charges s'élève en 2016 à 304 m€ et se compose des remboursements de frais de personnel (211 m€) et de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (93 m€).

2.6.4. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent en 2016 à 430 m€ et se composent essentiellement des loyers (361 m€) et des redevances d'affermage (67 m€).

Ils sont en baisse de 5,6% par rapport à 2015 principalement en raison de la diminution de la redevance d'affermage lié au changement de concession de la délégation de service public du chauffage urbain.

2.7. Les produits exceptionnels

En 2016, les produits exceptionnels s'élèvent à 1 419 m€. Ce niveau élevé s'explique par l'indemnisation perçue par la ville au titre du retard du chantier de la passerelle de la gare (890 m€). A noter également, l'encaissement du solde de la DSP chauffage urbain (87 m€) et le fonds de soutien des emprunts toxiques (38 m€).

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rbst frais de personnel	164	216	193	204	206	211
Travaux en régie valorisation personnel	316	275	150	165	231	93
Atténuations de charge	481	492	343	370	437	304

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Loyers	314	456	536	373	349	361
Redevance fermiers	144	151	154	153	106	67
Autres	1	1	1	1	1	3
Autres produits de gestion	458	608	691	528	456	430

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indemnités de sinistre	28	22	104	176	146	210
Récupération TVA	43	49	329	62	6	15
Remboursement énergies	272	0	1	24	102	92
Produits financiers	1	0	0	0	1	39
Indemnisation passerelle	0	0	0	0	0	890
Autres produits exceptionnels	31	59	85	61	47	174
Produits except. et financiers	374	130	518	323	301	1 419

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

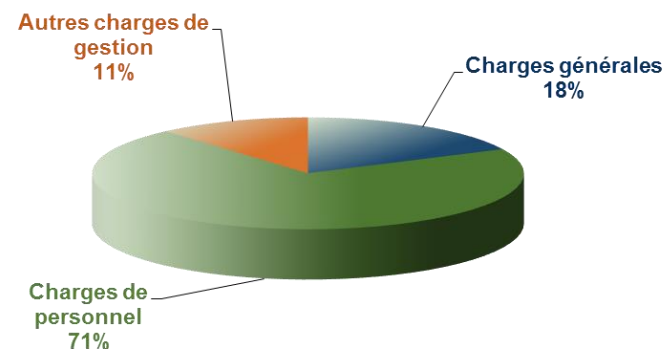
3.1. Le fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 57 407 m€ en 2016 et se composent principalement des dépenses de personnel (71%) et des charges à caractère général (18%).

Elles sont en diminution de 4,0% par rapport à 2015. Toutefois, les mutualisations et transferts de compétence avec Laval Agglomération expliquent une large part de cette diminution. En réintégrant ces dépenses transférées, la baisse des dépenses de fonctionnement courant est de -1,5% :

- les charges à caractères générales baissent de 4,4% notamment en raison des diminutions de dépenses énergétiques (-10,5%) et des locations immobilières (-10,1%),
- les dépenses de personnel diminuent de 0,7%,
- les autres charges de gestion évoluent de -1,7% permis par la baisse de la subvention du CCAS qui a résulté de l'encaissement de recettes exceptionnelles en 2015.

COMPOSITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges générales	10 926	11 681	12 305	11 945	10 870	10 285
+ Charges de personnel	39 672	41 329	42 348	43 883	42 244	40 539
+ Autres charges de gestion	6 947	6 392	7 124	6 691	6 697	6 583
= Charges de fonct. courant	57 546	59 402	61 778	62 519	59 812	57 407

ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Charges générales	-1,2%	6,9%	5,3%	-2,9%	-9,0%	-5,4%
Charges de personnel	0,4%	4,2%	2,5%	3,6%	-3,7%	-4,0%
Autres charges de gestion	-1,1%	-8,0%	11,5%	-6,1%	0,1%	-1,7%
Charges de fonct. courant	0,0%	3,2%	4,0%	1,2%	-4,3%	-4,0%

3.1.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2016 à 10 285 m€ hors fournitures des travaux en régie. Les principales dépenses concernent les énergies (27%), l'alimentation (11%) et les fournitures (8%).

Par rapport à 2015, elles ont diminué de 5,4%. Les dépenses qui ont le plus contribué à cette baisse significative ont été :

- Les énergies (-323 m€), Le gaz et l'électricité ont été le principal facteur de diminution des dépenses énergétiques (-231 m€) ;
- Les petits équipements (-93 m€) dont 36 m€ au titre des illuminations ;
- Les locations immobilières (-72 m€) résultant notamment de la fin de la location du local rue des ruisseaux (-26 m€) et une baisse de la location des locaux rue du général de gaulle (-24 m€)
- Les fournitures (-66 m€) et en particulier les fournitures administratives (-46 m€) ce qui s'explique notamment par la dématérialisation des conseils municipaux et les mutualisations;
- Les publicités et relations publiques (-57 m€) ce qui est notamment dû aux économies réalisées sur le journal municipal (- 29m€) ;

Certains postes de dépenses ont toutefois augmenté. C'est le cas notamment des honoraires (+76 m€) dont l'augmentation s'explique principalement par le contentieux DEPFA (+60 m€), des autres charges (+153 m€) lié notamment à l'étude sur le temps de travail (+43 m€).

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Energies	3 046	3 355	3 500	3 358	3 086	2 763
Alimentation	1 158	1 232	1 208	1 234	1 224	1 171
Fournitures	902	824	809	844	848	782
Maintenance	686	755	704	746	670	607
Publicité, relations publiques	547	552	673	568	417	360
Locations mobilières	556	716	710	498	410	366
Affranchissement et télécom	298	292	303	320	272	280
Honoraires	231	319	354	262	347	423
Locations immobilières	661	587	637	708	712	641
Assurances	307	344	297	298	307	293
Petit équipement	596	512	482	497	504	411
Voirie	261	274	269	230	194	199
Transports	194	178	183	238	224	183
Déplacements et réceptions	86	88	112	102	67	56
Fournitures d'entretien	89	102	90	98	79	82
Formation	78	81	77	126	69	77
Quartier Ferrié	249	391	337	152	0	0
Autres charges générales	981	1 078	1 559	1 665	1 439	1 592
Charges à caract. général*	10 926	11 681	12 305	11 945	10 870	10 285

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL							
	Moyenne	11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Energies	-1,9%	10,2%	4,3%	-4,1%	-8,1%	-10,5%	
Alimentation	0,2%	6,4%	-2,0%	2,1%	-0,8%	-4,3%	
Fournitures	-2,8%	-8,6%	-1,9%	4,4%	0,4%	-7,8%	
Maintenance	-2,4%	10,2%	-6,8%	6,0%	-10,1%	-9,5%	
Publicité, relations publiques	-8,0%	1,0%	21,8%	-15,5%	-26,6%	-13,7%	
Locations mobilières	-8,0%	28,7%	-0,8%	-29,9%	-17,7%	-10,7%	
Affranchissement et télécom	-1,3%	-2,0%	3,7%	5,6%	-15,0%	2,8%	
Honoraires	12,9%	38,1%	11,2%	-26,0%	32,5%	21,8%	
Locations immobilières	-0,6%	-11,2%	8,4%	11,1%	0,6%	-10,1%	
Assurances	-0,9%	12,2%	-13,8%	0,6%	3,0%	-4,5%	
Petit équipement	-7,2%	-14,2%	-5,7%	2,9%	1,4%	-18,5%	
Voirie	-5,3%	4,7%	-1,8%	-14,3%	-15,9%	2,8%	
Transports	-1,2%	-8,4%	3,1%	30,0%	-6,2%	-18,1%	
Déplacements et réceptions	-8,2%	2,2%	28,0%	-8,9%	-34,2%	-16,8%	
Fournitures d'entretien	-1,7%	14,1%	-11,6%	9,0%	-19,1%	3,5%	
Formation	-0,2%	5,0%	-4,9%	63,4%	-45,5%	11,5%	
Autres charges générales	10,2%	9,9%	44,7%	6,8%	-13,6%	10,6%	
Charges à caract. général	-1,2%	6,9%	5,3%	-2,9%	-9,0%	-5,4%	

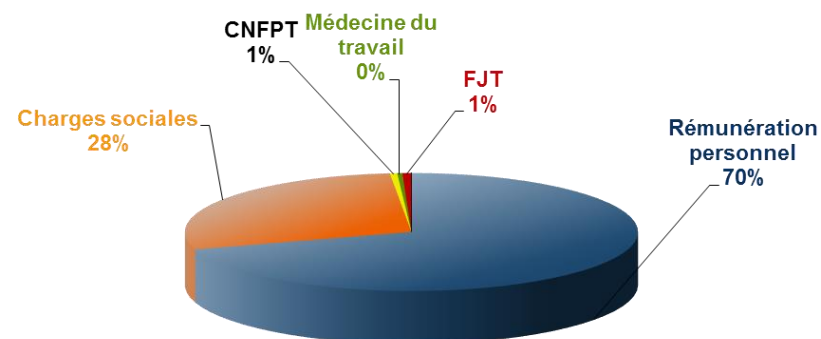
3.1.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2016 à 40 539 m€ et se composent principalement de la rémunération des agents (70%) et des charges sociales (28%).

Par rapport à 2015, elles ont diminué de 4,0%. Toutefois cette baisse résulte essentiellement de la mutualisation avec Laval Agglomération et des transferts de charge réalisés dans le courant de l'année 2015.

En neutralisant ces transferts, les dépenses de personnel auraient diminué de 0,7% malgré l'augmentation de 0,6% du point d'indice au 1^{er} juillet 2016.

LA COMPOSITION DES DEPENSES DE PERSONNEL



LES DEPENSES DE PERSONNEL

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rémunération personnel	28 248	29 286	29 800	30 824	29 597	28 448
Charges sociales	10 985	11 467	11 840	12 398	11 994	11 472
CNFPT	235	217	246	252	244	210
Médecine du travail	58	145	210	170	146	147
FJT	146	214	249	237	263	261
Autres	0	0	3	0	0	1
Charges de personnel	39 672	41 329	42 348	43 883	42 244	40 539

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Rémunération personnel	0,1%	3,7%	1,8%	3,4%	-4,0%	-3,9%
Charges sociales	0,9%	4,4%	3,3%	4,7%	-3,3%	-4,4%
CNFPT	-2,2%	-7,4%	13,2%	2,4%	-3,3%	-13,7%
Médecine du travail	20,6%	150,3%	45,3%	-19,0%	-14,0%	0,6%
FJT	s.o.	s.o.	n.s.	-4,6%	10,7%	-0,9%
Charges de personnel	0,4%	4,2%	2,5%	3,6%	-3,7%	-4,0%

3.1.3. Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions (associations, CCAS, théâtre, écoles privées), aux dépenses relatives aux élus (indemnités, cotisations, frais de missions, formations) et aux créances irrécouvrables.

En 2016, elles s'élèvent à 6 583 m€ et se composent principalement des subventions aux associations (39%), de la subvention au CCAS (26%) et des subventions aux écoles privées (16%).

Par rapport à 2015, elles sont en baisse de 1,7%.

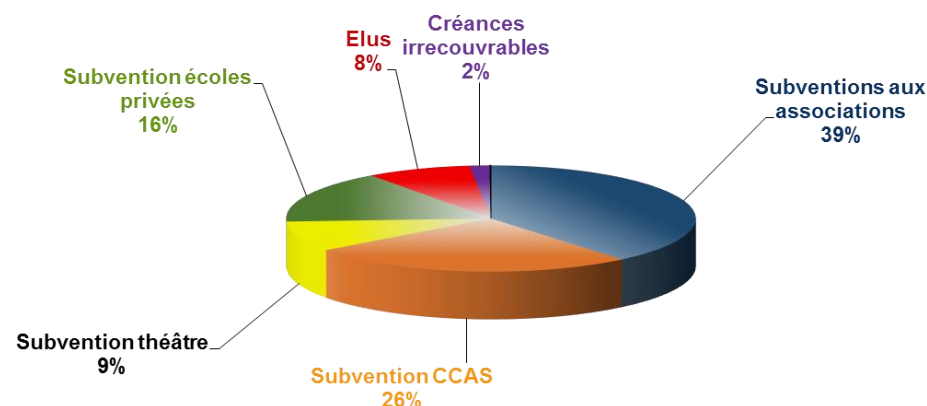
Les postes en baisse ont été :

- La subvention au CCAS (-8,1%) ce dernier ayant bénéficié d'un résultat 2015 élevé suite au gain d'un contentieux avec la CNRACL ;
- Les subventions aux associations (-1,7%) en raison du transfert d'activités de la FAL au théâtre au cours de l'année 2015.

A l'inverse les dépenses en hausse ont été :

- Les subventions aux écoles privées (+3,9%) en raison de la révision du forfait pour l'année 2016 et de la hausse des effectifs des élèves en élémentaires à la rentrée de septembre 2015 ;
- Les indemnités des élus (+3,0%) en raison d'un rappel de cotisation retraite et de la hausse du point d'indice.

LA COMPOSITION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions aux associations	2 542	2 574	2 687	2 645	2 612	2 568
Subvention CCAS	2 324	1 790	2 300	1 900	1 850	1 700
Subvention théâtre	630	568	573	525	603	607
Subvention écoles privées	986	965	1 003	1 027	1 013	1 052
Elus	418	434	497	516	529	545
Créances irrécouvrables	42	57	62	74	87	105
Autres	5	4	4	4	4	5
Autres charges gestion courante	6 947	6 392	7 124	6 691	6 697	6 583

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

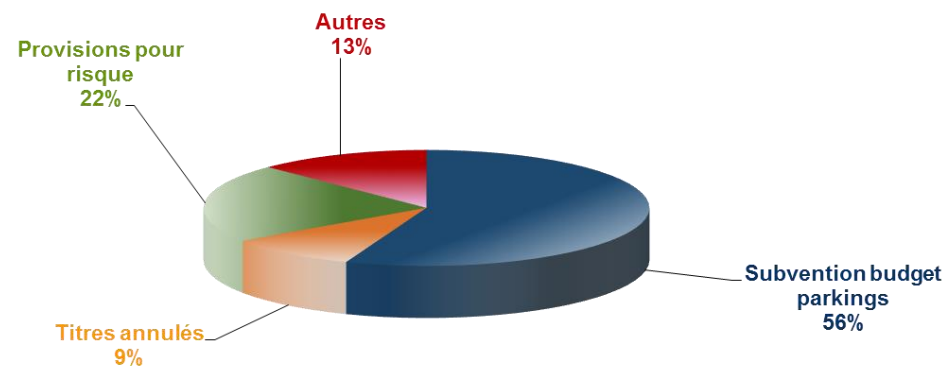
	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Subventions aux associations	0,2%	1,3%	4,4%	-1,6%	-1,2%	-1,7%
Subvention CCAS	-6,1%	-23,0%	28,5%	-17,4%	-2,6%	-8,1%
Subvention théâtre	-0,7%	-9,8%	0,9%	-8,4%	14,9%	0,7%
Subvention écoles privées	1,3%	-2,1%	3,9%	2,5%	-1,4%	3,9%
Elus	5,5%	3,8%	14,4%	3,9%	2,6%	3,0%
Créances irrécouvrables	20,0%	35,1%	8,0%	20,7%	16,6%	21,1%
Autres charges gestion courante	-1,1%	-8,0%	11,5%	-6,1%	0,1%	-1,7%

3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent en 2016 à 851 m€ et se composent essentiellement de la subvention au budget annexe parking (56%) et des provisions pour risques (22%).

Elles sont en augmentation par rapport à 2015, ceci s'expliquant essentiellement par les provisions pour risque constituées pour une garantie d'emprunt et des créances douteuses.

COMPOSITION DES DEPENSES EXCEPTIONNELLES



LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Subvention pompes funèbres	0	0	0	0	0	0
Subvention budget parkings	487	525	613	653	572	475
Titres annulés	9	33	32	87	24	81
Ligne de trésorerie	30	15	13	39	11	0
Bonification intérêts Méduane	21	19	24	9	7	4
TVA	106	0	355	1	0	0
Provisions pour risque	0	0	0	0	0	187
Autres	90	45	117	245	52	103
Dépenses except. et financières	743	637	1 155	1 033	667	851

4. ANALYSE DE LA DETTE

En 2016, les intérêts courus ont diminué de 231 m€. Cette baisse résulte principalement des intérêts des emprunts (- 175 m€) ce qui s'explique par deux facteurs :

- un encours de dette mobilisé au 1^{er} janvier inférieur en 2016 par rapport à 2015 (79,3 M€ contre 82,6 M€),
- un taux d'intérêt moyen des emprunts inférieur en 2016 (hors swap €/CHF⁵, il est de 3,2% en 2016 contre 3,4% en 2015).

Le solde des swaps diminue également entre 2015 et 2016 (-56 m€).

Concernant le swap "toxique", bien que la parité ait fortement varié durant l'année 2016, le taux n'a finalement que très peu augmenté (38,36% contre 38,32% en 2015). A l'inverse le taux reçu a diminué (1,37% contre 1,65% en 2015). Malgré cela le solde du swap a légèrement diminué en passant de 3 720 m€ en 2015 à 3 687 m€ en raison de la baisse de l'encours de l'emprunt sous-jacent.

La fin de deux contrats de swap en 2015 a également contribué à cette diminution.

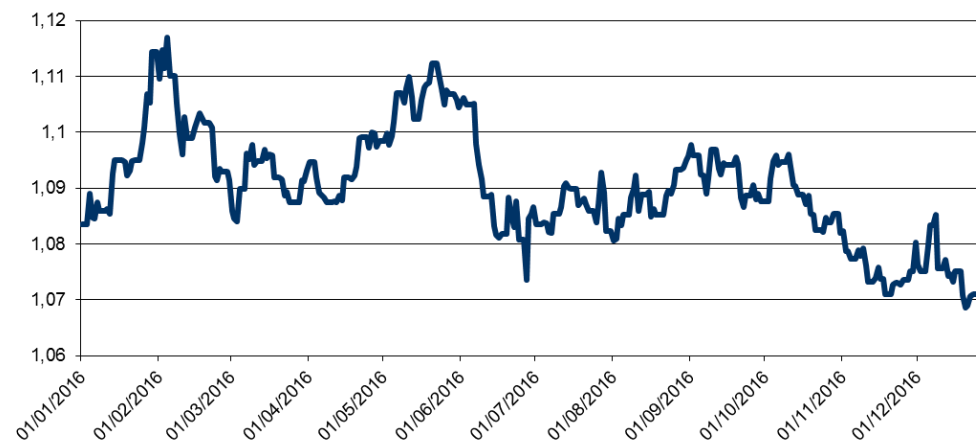
A l'inverse, le capital remboursé a augmenté en 2016 de 116 m€.

⁵ A partir de 2013, l'échéance du Swap €/CHF n'a pas été payée mais provisionnée en raison du contentieux de la ville de Laval avec la banque DEPFA. Par souci de lisibilité des comparaisons pluriannuelles, ce Swap a été ici réintégré dans "solde Swap".

ES INTERETS COURUS

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts échus	3 329	3 159	2 792	2 947	2 713	2 518
+ Solde intérêts non échus	-68	-197	-89	-96	-83	-66
- Intérêts récupérables	79	77	74	71	68	65
- Solde intérêts récup. non échus	-1	0	-1	-2	-1	-2
= Intérêts courus hors swaps	3 184	2 885	2 631	2 782	2 563	2 389
+ Solde Swap	2 173	2 548	2 335	2 489	3 847	3 791
= Intérêts courus des emprunts	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180

TAUX DE CHANGE €/CHF EN 2016



LE REMBOURSEMENT DE CAPITAL

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital remboursé	6 508	6 495	6 744	6 907	7 082	7 201
+ Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
- Capital récupérable	54	55	57	60	63	67
= Remboursement capital	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135

Au final, en 2016 l'annuité de la dette a diminué de 115 m€ par rapport à 2015 conduisant à une annuité de 13,3 M€

Au 31/12/2016, l'encours de dette mobilisé s'élève à 78 886 m€ classé selon la charte Gissler de la manière suivante :

- 60,5M€ (77%) en catégorie A1 qui se compose de 50,1 M€ de prêts à taux fixe, 6,3 M€ de prêts indexés sur l'euribor, 4,1 M€ de prêts indexés sur le livret A ;
- 1,3 M€ (2%) en catégorie B1 correspondant à un prêt couvert par un contrat de swap dont le taux est de 4,45% lorsque l'euribor 12 mois est inférieur à 6% sinon le taux payé correspond à l'euribor 12 mois ;
- 8 M€ (10%) en catégorie B2 correspondant à deux emprunts :
 - 6,3 M€ dont le taux d'intérêt payé est égal à l'inflation française majorée d'une constante de 3,44% ;
 - 1,7 M€ dont le taux d'intérêt payé correspond à un taux de 3,98% majoré lorsque l'inflation est supérieure à 2,05% et minoré lorsque l'euribor est inférieur à 3,50%. Le taux est plafonné à 6,47% et peut diminuer jusque 3,23%.
- 9 M€ (11%) en catégorie F6, c'est à dire hors charte Gissler correspondant au prêt couvert par le contrat de swap €/CHF où le taux d'intérêt payé est de 4% si le taux de change est supérieur à 1,446 sinon le taux d'intérêt est fonction de la variation du taux de change par rapport à ce seuil de 1,446.

L'ANNUITE DE DETTE

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts des emprunts	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180
+ Remboursement de capital	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135
= Annuité de dette	11 812	11 874	11 652	12 117	13 429	13 314

LE TAUX D'INTERET MOYEN

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts échus	3 329	3 159	2 792	2 947	2 713	2 518
+ Solde Swap	2 173	2 548	2 335	2 489	3 847	3 791
= Intérêts échus des emprunts	5 503	5 707	5 126	5 436	6 561	6 309
+ Encours au 1er janvier	84 666	83 649	81 673	79 465	84 763	81 481
= Taux d'intérêt moyen	6,5%	6,8%	6,3%	6,8%	7,7%	7,7%
Taux moyen hors swap €/CHF	4,1%	3,9%	3,6%	3,9%	3,4%	3,2%

L'ENCOURS DE DETTE

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours 1er janvier	84 666	83 649	81 673	79 465	82 563	79 281
- Remboursement capital	6 508	6 495	6 744	6 907	7 082	7 201
+ Emprunt	5 492	4 519	4 537	10 005	3 800	4 606
= Encours long terme 31/12	83 649	81 673	79 465	82 563	79 281	76 686
+ emprunt moyen terme (prêt relais)	0	0	2 200	2 200	2 200	2 200
= encours total mobilisé	83 649	81 673	81 665	84 763	81 481	78 886
+ reporté sur n+1	1 518	4 238	3 502	800	3 157	103
= encours total contracté	85 167	85 911	85 167	85 563	84 638	78 989

CLASSEMENT DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA CHARTE GISSLER

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A1 (taux fixe ou variable simple euro)	53 611	52 036	52 667	64 111	61 354	60 508
B1 (barrière simple indice euro)	2 038	1 902	1 764	1 622	1 476	1 332
B2 (barrière simple inflation)	9 531	9 380	9 210	9 026	8 846	8 042
E3 (structuré multiplicateur de 5)	7 905	7 850	7 770	0	0	0
F6 (hors charte Gissler)	10 564	10 504	10 254	10 004	9 804	9 004
TOTAL	83 649	81 673	81 665	84 763	81 481	78 886

L'intégralité des emprunts encaissés ou contractés en 2016 sont classés dans la catégorie A1 de la charte Gissler, la ville privilégiant les emprunts à taux fixe ou profitant des offres sur livret A proposées par la Caisse des Dépôt et Consignation.

Les emprunts encaissés en 2016 se sont élevés à 4 606 m€ :

- six prêts pour un total de 3 051 m€ contractés en 2015 :
 - 1 500 m€ à taux fixe auprès du Crédit Agricole ;
 - 1 224 m€ auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation indexé sur le livret A ;
 - Quatre prêts à taux pour un total de 327 m€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.
- quatre prêts pour un total de 1 555 m€ contractés en 2016 auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation, indexés sur le livret A.

Seuls des prêts de la Caisse d'Allocations Familiales ont été reportés pour un total de 103 m€.

Deux opérations de refinancement ont eu lieu en 2016 :

- un prolongement du prêt relais du conservatoire ayant servi à l'acquisition de St Julien avec un passage du taux de 2,69% à 2,09% ;
- Un refinancement de deux prêts initialement contractés auprès de Dexia vers un taux fixe à 1,72%.

CARACTERISTIQUES DES PRETS ENCAISSES OU CONTRACTES EN 2016

BANQUE	MONTANT	DUREE	TAUX	CLST	AFFECTATION
Emprunts contractés en 2015 et mobilisés en 2016					
CREDIT AGRICOLE	1 500	15 ans	FIXE : 2,20%	A1	NON AFFECTE
CAISSE DES DEPOTS	1 224	20 ans	LIVRET A + 0,60%	A1	ECOLE GERMAINE TILLON
CAF	200	10 ans	SANS INTERETS	A1	ALSH GERMAINE TILLON
CAF	94	10 ans	SANS INTERETS	A1	EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERTRE
CAF	5	8 ans	SANS INTERETS	A1	NON AFFECTE
CAF	27	8 ans	SANS INTERETS	A1	PARVIS MAISON DE QUARTIER DES FOURCHES
Emprunts contractés en 2016 et mobilisés en 2016					
CAISSE DES DEPOTS	181	20 ans	LIVRET A + 1%	A1	RUE TOUTAIN
CAISSE DES DEPOTS	39	20 ans	LIVRET A + 1%	A1	RUE MARIE LOUISE BURON
CAISSE DES DEPOTS	675	20 ans	LIVRET A + 0,60%	A1	RUE DES GRANDS CARRES
CAISSE DES DEPOTS	660	20 ans	LIVRET A + 0,60%	A1	AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
Emprunts reportés sur 2017					
CAF	94	10 ans	SANS INTERETS	A1	EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERTRE
CAF	5	8 ans	SANS INTERETS	A1	NON AFFECTE
CAF	4	5 ans	SANS INTERETS	A1	INFORMATISATION MAISONS DE QUARTIER
Refinancements réalisés en 2016					
CAISSE D'EPARGNE	2 200		FIXE : 2,69%	A1	ST JULIEN - EMPRUNT REMBOURSE
CAISSE D'EPARGNE	2 200	3 ans	FIXE : 2,09%	A1	ST JULIEN EMPRUNT DE REFINANCEMENT
CFFL	1 250		EURIBOR + 0,51%	A1	EMPRUNT REMBOURSE
CFFL	666		FIXE : 4,17%	A1	EMPRUNT REMBOURSE
CFFL	1 916	15,7 ans	FIXE : 1,72%	A1	EMPRUNT DE REFINANCEMENT

5. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement et des produits de cession.

La part des investissements éligibles⁶ au FCTVA a été élevée (96%) et s'explique pour partie par la réintégration d'études qui deviennent alors éligibles dès lors où le bien auquel elles se rattachent est éligible.

Les cessions se sont élevées à 4 M€, soit à un niveau supérieur aux 3,7M€ prévus budgétairement. Les principales ventes ont été :

- L'ancien tribunal de commerce (160 m€),
- L'ancienne crèche la Petite Sirène (150 m€),
- Le presbytère des Cordeliers (302 m€),
- Un immeuble situé rue St Mathurin (300 m€)
- Des terrains aux Pommeraies (300 m€),
- La reprise d'un bail emphytéotique (1 200 m€),
- La résidence Avicenne (1 255 m€).

Pour cette dernière, dont l'acte a été signé en décembre, le paiement n'a pas eu lieu en 2016 faisant que cette recette figure dans les recettes reportées.

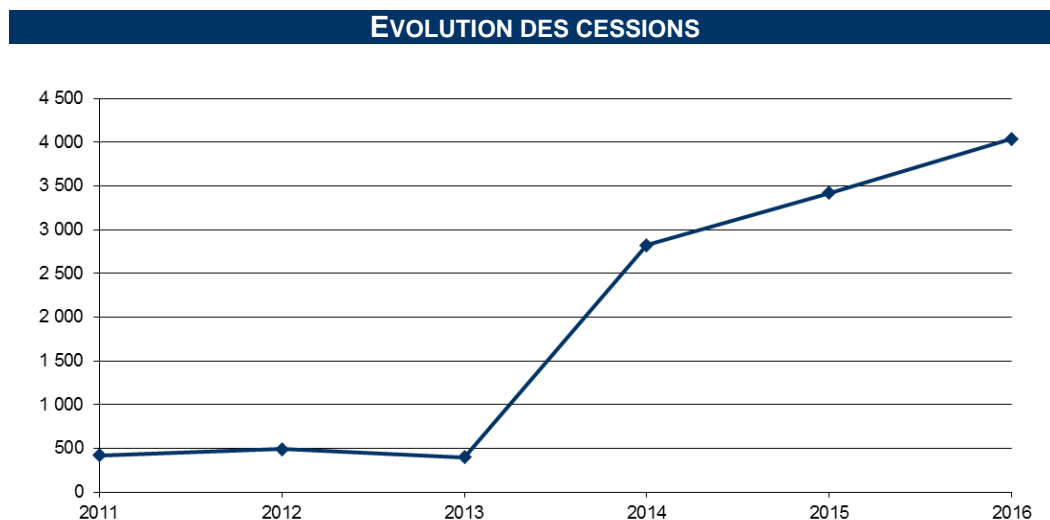
⁶ Le FCTVA est perçu sur les investissements réalisés l'année précédente

LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT						
en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
FCTVA	1 156	1 417	882	1 767	1 537	1 143
+ TLE/Taxe aménagement	252	353	271	201	269	370
+ Cessions*	420	489	398	2 825	3 421	4 038
+ Dons et legs	0	0	0	0	0	11
= Ressources propres d'invest.	1 828	2 259	1 550	4 793	5 227	5 561

* : y compris cession de la résidence Avicenne figurant en report dans le compte administratif

PART DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES AU FCTVA						
en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses équipement n-1*	8 631	10 370	8 902	12 862	13 246	7 275
FCTVA	1 156	1 417	882	1 767	1 537	1 143
Part des dépenses éligibles	85%	86%	63%	87%	74%	96%

* y compris matériaux des travaux en régie



6. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'excédent brut courant qui mesure l'écart entre des produits et les charges courants s'élève en 2016 à 7 756 m€ contre 8 224 m€ en 2015, soit une baisse de 468 m€.

Cette diminution s'explique par la baisse des bases imposables de taxe d'habitation (-3,8%) qui a résulté d'une modification des textes conduisant des contribuables à bénéficier de l'exonération pour condition modeste. La compensation de cette exonération étant déterminée sur la base de l'année précédente, le produit fiscal élargi à la compensation à baisser de plus de 600 m€.

Le bénéfice de produits exceptionnels importants, notamment liés à l'indemnisation pour la passerelle, ont permis un accroissement de l'épargne nette qui demeure toutefois fortement négative (- 4 990 m€).

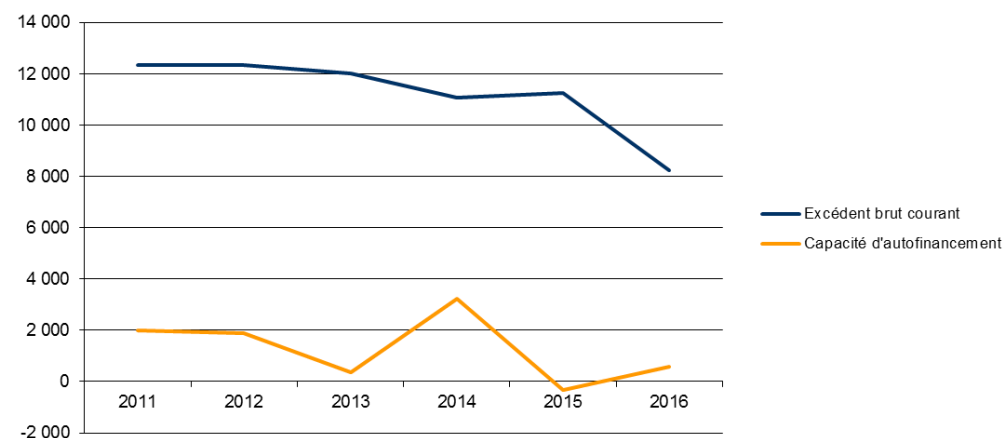
Le montant élevé des ressources propres d'investissement (5 561 m€ dont 4 038 m€ de cessions) permettent de rétablir une capacité d'autofinancement positive (571 m€).

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant	69 905	71 421	72 862	73 788	68 036	65 163
- Charges fonctionnement courant	57 546	59 402	61 778	62 519	59 812	57 407
= Excédent brut courant	12 360	12 019	11 085	11 268	8 224	7 756
+ Produits exceptionnels	374	130	518	323	301	1 419
- Dépenses exceptionnelles	743	637	1 155	1 033	667	851
= Epargne de gestion	11 991	11 512	10 448	10 558	7 859	8 325
- Intérêts de la dette	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180
= Epargne brute	6 634	6 079	5 483	5 288	1 448	2 145
- Remboursement de capital	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135
= Epargne nette	180	-362	-1 204	-1 558	-5 571	-4 990
+ RPI hors cessions	1 408	1 770	1 153	1 968	1 806	1 523
= CAF hors cessions	1 587	1 408	-51	410	-3 764	-3 467
+ Cessions*	420	489	398	2 825	3 421	4 038
= Capacité d'autofinancement	2 007	1 897	347	3 234	-344	571

* : y compris cession de la résidence Avicenne figurant en report dans le compte administratif

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT COURANT ET DE LA CAF



7. LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2016 à 7 714 m€ pour 2 841 m€ de subventions soit une dépense nette de 4 872 m€.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement ont été :

- la rénovation urbaine des Pommeraies (1 752 m€)
- le pôle d'échange multimodal (945 m€)
- l'aménagement du quartier du Tertre (754 m€)
- le gymnase des Francs Archers (549 m€)
- le gymnase Pascal Ménard (399 m€)
- le plan qualité voirie (469 m€)

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais non mandatées et qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation de programme qui représentent 2 252 m€ et portant notamment sur :

- le plan qualité voirie (353 m€)
- le plan qualité équipements culturels (129 m€)
- le plan qualité écoles (128 m€)

En moyenne les subventions représentent 38% des dépenses H.T. ce qui est supérieur à la moyenne observée sur les cinq dernières années (33%).

En 2016, les investissements ont été financés par emprunt (57%), subventions (35%) et l'autofinancement (7%).

Les emprunts destinés au financement des reports d'investissement n'ont pas été contracté sur 2016 mais au 1^{er} semestre 2017 faisant qu'il ressort un résultat net négatif.

LES DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	10 914	7 337	14 221	14 020	9 059	7 714
+ indemnité de refinancement	0	0	0	500	0	0
- Subvention d'investissement	2 815	3 080	2 698	3 957	2 607	2 841
= Dépenses nettes	8 099	4 257	11 523	10 563	6 451	4 872

LA PART DE SUBVENTIONS

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions hors amendes	2 351	2 611	2 279	3 523	2 004	2 229
Dépenses H.T.*	8 544	5 394	10 710	11 302	5 864	5 896
Taux moyen subventions	28%	48%	21%	31%	34%	38%

* : dépenses H.T des chapitres 20, 21 et 23

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité d'autofinancement	2 007	1 897	347	3 234	-344	571
+ Subventions	2 815	3 080	2 698	3 957	2 607	2 841
+ Emprunt	5 492	4 519	4 537	10 005	3 800	4 606
= Financement des invest.	10 313	9 496	7 582	17 196	6 064	8 018
- Dépenses d'investissement	10 914	7 337	14 221	14 020	9 059	7 714
- indemnité de refinancement	0	0	0	500	0	0
= Variation excédent de clôture	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305

L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Excédent global de clôture n-1	4 849	4 249	6 409	-231	2 445	-550
+ Variation excédent de clôture	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305
= Excédent global de clôture n	4 249	6 409	-231	2 445	-550	-246
- reports en dépense						2 348
+ reports en recette						661
= Excédent global de clôture net						-1 932

8. LES BUDGETS ANNEXES

8.1. Le budget eau

8.1.1. Synthèse

Il ressort du compte administratif 2016 du budget de l'eau une situation financière satisfaisante, la capacité d'autofinancement s'élevant à 1 214 m€ permettant d'assurer le financement des investissements.

A noter un resserrement de cette capacité d'autofinancement par rapport à 2015, en raison de la progression des versements de taxe à l'agence de l'eau et de l'abandon de créances (éteintes ou non-valeur) conjoint à une légère diminution des recettes.

Les investissements se sont élevés à 1 027 m€.

L'autofinancement et les subventions ont excédé le besoin de financement des investissements conduisant à un accroissement de l'excédent global de clôture de l'ordre de 532 m€ lequel se fixe à 3 981 m€.

Le transfert de la compétence eau à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017 fait qu'il n'y a pas de restes à réaliser au niveau des comptes de la ville.

DETERMINATION DE L'EPARGNE NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant	5 481	5 336	5 564	5 692	5 625	5 547
- Charges fonctionnement courant	3 735	3 575	4 121	4 135	4 254	4 318
= Excédent brut courant	1 746	1 762	1 443	1 556	1 371	1 229
+ Produits exceptionnels	1	5	79	15	5	17
- Dépenses exceptionnelles	76	183	105	26	59	32
= Epargne de gestion	1 671	1 584	1 416	1 545	1 317	1 214
- Intérêts de la dette	15	8	2	0	0	0
= Epargne brute	1 656	1 576	1 415	1 545	1 317	1 214
- Remboursement de capital	171	126	80	0	0	0
= Epargne nette	1 486	1 450	1 334	1 545	1 317	1 214

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne nette	1 486	1 450	1 334	1 545	1 317	1 214
+ Cessions	0	0	1	0	21	26
+ Subventions	1 216	440	473	102	228	317
+ Remboursement avances	0	0	0	20	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	2 702	1 890	1 808	1 667	1 566	1 557
- Dépenses d'investissement	1 577	1 272	1 570	737	1 286	1 024
= Variation excédent de clôture	1 125	618	238	930	280	532

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Excédent global de clôture n-1	258	1 382	2 001	2 239	3 169	3 449
+ Variation excédent de clôture	1 125	618	238	930	280	532
= Excédent global de clôture n	1 382	2 001	2 239	3 169	3 449	3 981

8.1.2. Les produits de fonctionnement courant

En 2016, les produits de fonctionnement courant s'élèvent à 5 547 m€ dont 1 503 m€ de prélèvement pour l'agence de l'eau et le fonds départemental.

Par rapport à 2015, les produits d'exploitation ont diminué de 0,2% en 2015.

8.1.3. Les charges de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant, qui s'élèvent en 2016 à 4 318 m€, se composent des charges à caractère général (61%), des dépenses de personnel (21%) et des reversements des produits collectés pour l'agence de l'eau (17%).

Par rapport à 2015, elles ont augmenté de 1,5% en raison de la progression des reversements des taxes de l'agence de l'eau, des créances éteintes ou admises en non-valeur.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits d'exploitation	3 952	3 724	3 872	3 978	3 956	3 949
Autres produits	97	152	97	109	98	95
Sous total	4 048	3 876	3 969	4 087	4 054	4 045
Redevance pollution	715	719	777	767	751	707
Fonds départemental	718	742	818	837	821	796
Produits fonctionnement courant	5 481	5 336	5 564	5 692	5 625	5 547

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Produits d'exploitation	0,0%	-5,8%	4,0%	2,7%	-0,6%	-0,2%
Autres produits	-0,3%	56,8%	-35,8%	11,6%	-9,9%	-2,8%
Sous total	0,0%	-4,3%	2,4%	3,0%	-0,8%	-0,2%
Produits fonctionnement courant	0,2%	-2,6%	4,3%	2,3%	-1,2%	-1,4%

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges générales	2 231	2 106	2 414	2 513	2 655	2 615
+ Charges de personnel	915	918	952	960	928	925
+ Atténuation de produits	576	522	732	629	653	715
+ Autres charges de gestion	13	28	23	34	18	63
= Charges fonct. courants	3 735	3 575	4 121	4 135	4 254	4 318

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Charges générales	3,2%	-5,6%	14,6%	4,1%	5,7%	-1,5%
Charges de personnel	0,2%	0,4%	3,7%	0,8%	-3,3%	-0,4%
Autres charges de gestion	36,4%	110,8%	-19,0%	50,1%	-46,0%	240,9%
Charges fonct. courants	2,9%	-4,3%	15,3%	0,3%	2,9%	1,5%

8.1.3.1. Les charges à caractère général

En 2016, elles s'élèvent à 2 615m€ dont 821 m€ de reversement au fonds départemental. Les charges propres s'élèvent donc à 1 794 m€ et se composent principalement des dépenses d'électricité (18%), des produits de traitement (12%), de la maintenance (5%), des frais d'administration générale (27%) et de la redevance prélèvement (10%).

Hors reversement au fonds départemental, les charges à caractère général ont diminué de 2,1%. Cette diminution s'explique principalement par le fait que, contrairement à 2015, il n'a pas été nécessaire en 2016 de réactiver les charbons actifs et une baisse des fournitures.

8.1.3.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2016 à 925 m€. Elles se composent essentiellement de la rémunération du personnel (72%) et des charges sociales (28%). Par rapport à 2015, elles ont diminué de 0,4%.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL						
en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Electricite	293	306	295	296	323	331
Produits de traitement	251	240	208	190	199	222
Maintenance	85	82	112	79	72	81
Remboursement de frais	429	405	404	472	466	486
Redevance prélèvement	290	234	90	85	175	181
Autres charges propres	555	526	563	560	598	493
Sous total	1 903	1 793	1 672	1 683	1 832	1 794
Fonds départemental	328	313	742	830	822	821
Charges générales	2 231	2 106	2 414	2 513	2 655	2 615

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL						
	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Electricite	2,5%	4,3%	-3,4%	0,2%	9,3%	2,3%
Produits de traitement	-2,4%	-4,5%	-13,0%	-8,8%	4,7%	11,8%
Maintenance	-0,9%	-3,3%	36,1%	-29,5%	-9,1%	13,1%
Remboursement de frais	2,5%	-5,5%	-0,3%	16,8%	-1,4%	4,4%
Redevance prélèvement	-9,0%	-19,3%	-61,7%	-5,5%	106,3%	3,3%
Autres charges propres	-2,3%	-5,2%	7,0%	-0,4%	6,6%	-17,5%
Sous total	-1,2%	-5,8%	-6,7%	0,6%	8,9%	-2,1%
Fonds départemental	20,1%	-4,6%	137,0%	11,8%	-0,9%	-0,2%
Charges générales	3,2%	-5,6%	14,6%	4,1%	5,7%	-1,5%

LES DEPENSES DE PERSONNEL						
en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rémunération personnel	656	659	682	684	663	664
Charges sociales	252	251	263	268	257	253
CNFPT	5	5	5	5	5	5
Autres	1	3	2	3	3	3
Charges de personnel	915	918	952	960	928	925

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL						
	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Rémunération personnel	0,2%	0,4%	3,5%	0,4%	-3,0%	0,1%
Charges sociales	0,1%	-0,4%	4,7%	1,9%	-4,0%	-1,5%
CNFPT	-2,9%	-9,5%	12,6%	-1,0%	-2,8%	-12,0%
Autres	21,7%	205,4%	-32,5%	16,0%	3,6%	7,9%
Charges de personnel	0,2%	0,4%	3,7%	0,8%	-3,3%	-0,4%

8.1.4. Analyse de la dette

En 2016, ne subsiste plus aucun emprunt sur le budget de l'eau, l'intégralité de la dette ayant été remboursée.

8.1.5. Les investissements

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2016 à 1 024 m€ pour 317 m€ de subventions, soit une dépense nette de 708 m€.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement en 2016 ont été :

- Le gros entretien du réseau (281 m€) ;
- La suppression des branchements plomb (198 m€) ;
- Le gros entretien de l'usine et des châteaux d'eau (286 m€) ;

La compétence eau étant transférée à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017, il n'y a pas de reports au niveau de la ville.

L'épargne nette (1 214 m€) et les subventions (317 m€) ont couvert les dépenses d'investissement (1 557 m€) et permettent d'augmenter l'excédent global de clôture de 532 m€.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours 1er janvier	377	206	80	0	0	0
- Remboursement capital	171	126	80	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Encours 31/12	206	80	0	0	0	0

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	1 577	1 272	1 570	737	1 286	1 024
- Subvention d'investissement	1 216	440	473	102	228	317
= Dépenses nettes	361	832	1 097	635	1 058	708

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gros entretien réseau	634	369	356	111	270	281
Entretien usine et châteaux d'eau	0	336	122	162	182	286
Branchements plomb	113	325	364	187	332	198
Déplacement prise d'eau	269	22	0	0	314	45
Analyseur surveillance qualité eau	0	0	33	0	0	0
Débitmètres	286	0	6	0	0	0
Travaux schéma directeur	0	0	599	210	70	0
Etude schéma directeur	21	184	52	4	62	0
Autres	255	35	39	63	56	214
Total investissements	1 577	1 272	1 570	737	1 286	1 024

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne nette	1 486	1 450	1 334	1 545	1 317	1 214
+ Cessions	0	0	1	0	21	26
+ Subventions	1 216	440	473	102	228	317
+ Remboursement avances	0	0	0	20	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	2 702	1 890	1 808	1 667	1 566	1 557
- Dépenses d'investissement	1 577	1 272	1 570	737	1 286	1 024
= Variation excédent de clôture	1 125	618	238	930	280	532

8.2. Le budget assainissement

8.2.1. Synthèse

Il ressort du compte administratif 2016 du budget de l'assainissement une situation financière satisfaisante, la capacité d'autofinancement s'élève à 1 689 m€ permettant d'assurer le financement des investissements.

Les investissements réalisés se sont limités à 830 m€, proche de celui de ces deux dernières années.

L'autofinancement a excédé le besoin de financement des investissements conduisant à un accroissement de l'excédent global de clôture de l'ordre de 859 m€ lequel se fixe à 3 542 m€.

Le transfert de la compétence assainissement à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017 fait qu'il n'y a pas de restes à réaliser au niveau des comptes de la ville.

DETERMINATION DE L'ÉPARGNE NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant	4 301	4 676	5 256	4 988	5 084	5 282
- Charges fonctionnement courant	2 714	2 724	3 000	3 071	3 131	3 057
= Excédent brut courant	1 588	1 952	2 256	1 917	1 953	2 225
+ Produits exceptionnels	1	0	1	0	29	1
- Dépenses exceptionnelles	28	53	52	27	64	62
= Epargne de gestion	1 560	1 899	2 205	1 889	1 918	2 164
- Intérêts de la dette	181	241	249	241	231	221
= Epargne brute	1 379	1 657	1 955	1 649	1 687	1 943
- Remboursement de capital	512	590	316	244	249	254
= Epargne nette	867	1 068	1 640	1 405	1 438	1 689

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne nette	867	1 068	1 640	1 405	1 438	1 689
+ Cessions	0	0	0	0	57	0
+ Subventions	2 908	1 784	1 231	2	174	0
+ Emprunt	3 500	0	850	0	0	0
= Financement des invest.	7 275	2 851	3 721	1 408	1 669	1 689
- Dépenses d'investissement	5 036	2 745	1 418	912	798	830
= Variation excédent de clôture	2 239	106	2 303	496	872	859

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Excédent global de clôture n-1	-3 333	-1 094	-988	1 316	1 811	2 683
+ Variation excédent de clôture	2 239	106	2 303	496	872	859
= Excédent global de clôture n	-1 094	-988	1 316	1 811	2 683	3 542

8.2.2. Les produits de fonctionnement courant

En 2016, les produits de fonctionnement courant s'élèvent à 5 282 m€ dont 409 m€ de prélèvement pour l'agence de l'eau.

Par rapport à 2015, les produits d'exploitation ont augmenté de 5,6%.

8.2.3. Les charges de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant, qui s'élèvent en 2016 à 3 057 m€, se composent des charges à caractère général (52%), des dépenses de personnel (32%) et des reversements des produits collectés pour l'agence de l'eau (14%).

Par rapport à 2015, elles ont diminué de 2,4%, en raison de la baisse des charges à caractère général (-9 %).

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits d'exploitation	3 880	4 213	4 781	4 514	4 581	4 836
Autres produits	2	30	11	0	58	37
Sous total	3 881	4 243	4 792	4 514	4 638	4 873
Redevance modernisation	420	433	464	474	446	409
Produits fonctionnement courant	4 301	4 676	5 256	4 988	5 084	5 282

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Produits d'exploitation	4,5%	8,6%	13,5%	-5,6%	1,5%	5,6%
Autres produits	88,6%	1868,7%	-62,7%	-100,0%	s.o.	-36,1%
Sous total	4,7%	9,3%	12,9%	-5,8%	2,7%	5,1%
Produits fonctionnement courant	4,2%	8,7%	12,4%	-5,1%	1,9%	3,9%

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges générales	1 510	1 511	1 646	1 710	1 747	1 591
+ Charges de personnel	866	887	904	958	965	989
+ Atténuation de produits	331	308	432	375	403	427
+ Autres charges de gestion	7	19	18	28	16	50
= Charges fonct. courants	2 714	2 724	3 000	3 071	3 131	3 057

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Charges générales	1,0%	0,1%	9,0%	3,9%	2,2%	-9,0%
Charges de personnel	2,7%	2,4%	1,9%	6,0%	0,7%	2,4%
Autres charges de gestion	46,8%	158,3%	-7,0%	61,7%	-43,6%	210,7%
Charges fonct. courants	2,4%	0,4%	10,1%	2,4%	2,0%	-2,4%

8.2.3.1. Les charges à caractère général

En 2016, les charges à caractère général s'élèvent à 1 591 m€ et se composent principalement des dépenses d'électricité (33%), des produits de traitement (9%), de la maintenance (8%) et les frais d'administration générale (22%).

Par rapport à 2015, elles ont diminué de 9 % en raison notamment de la baisse des dépenses d'électricité (- 6,9%), des produits de traitement (-14,8%) et des dépenses d'entretien (-22,6%).

8.2.3.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2016 à 989 m€. Elles se composent de la rémunération du personnel (71%) et des charges sociales (27%)

Par rapport à 2015, elles ont progressé de + 2,4%.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Electricite	422	460	529	535	568	529
Produits de traitement	178	199	198	205	171	146
Maintenance	179	120	194	186	164	127
Remboursement de frais	274	294	308	344	345	358
Autres charges propres	457	438	418	442	499	432
Charges générales	1 510	1 511	1 646	1 710	1 747	1 591

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Electricite	4,6%	9,0%	15,0%	1,1%	6,3%	-6,9%
Produits de traitement	-3,9%	11,6%	-0,3%	3,3%	-16,3%	-14,8%
Maintenance	-6,7%	-33,2%	61,7%	-4,2%	-11,8%	-22,6%
Remboursement de frais	5,5%	7,4%	4,8%	11,4%	0,5%	3,5%
Autres charges propres	-1,1%	-4,0%	-4,8%	5,8%	13,0%	-13,5%
Charges générales	1,0%	0,1%	9,0%	3,9%	2,2%	-9,0%

LES DEPENSES DE PERSONNEL

en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rémunération personnel	623	641	649	687	692	698
Charges sociales	235	239	247	263	265	269
CNFPT	5	5	5	5	5	5
Autres	3	3	3	3	3	17
Charges de personnel	866	887	904	958	965	989

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne 11-16	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Rémunération personnel	2,3%	2,8%	1,3%	5,8%	0,8%	0,8%
Charges sociales	2,7%	1,6%	3,4%	6,5%	0,6%	1,5%
CNFPT	-0,1%	-7,2%	12,1%	4,1%	-0,2%	-7,9%
Autres	44,2%	3,0%	4,4%	2,2%	-12,6%	549,5%
Charges de personnel	2,7%	2,4%	1,9%	6,0%	0,7%	2,4%

8.2.4. Analyse de la dette

Le stock de dette se compose exclusivement de prêts à taux fixe dont le taux d'intérêt moyen s'élève à 4,1% en 2016.

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette se fixe à 5,2 M€ aucun emprunt n'ayant été contracté en 2016.

8.2.5. Les investissements

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2016 à 830 m€ et aucune subvention n'a été encaissée.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement en 2016 ont été :

- Les travaux relatifs à la station d'épuration (443 m€) ;
- Le gros entretien du réseau (297 m€).

La compétence assainissement étant transférée à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017, il n'y a pas de reports au niveau de la ville.

L'épargne nette (1 689 m€) a couvert les dépenses d'investissement (830 m€) et permet d'augmenter l'excédent global de clôture de 859 m€.

ANNUITE DE LA DETTE						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts des emprunts	181	241	249	241	231	221
+ Remboursement de capital	512	590	316	244	249	254
= Annuité de dette	694	831	565	484	480	475

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours 1er janvier	2 975	5 961	5 371	5 906	5 662	5 413
- Remboursement capital	513	590	316	244	249	254
+ Emprunt	3 500	0	850	0	0	0
= Encours 31/12	5 961	5 371	5 906	5 662	5 413	5 159

TAUX D'INTERET MOYEN						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts des emprunts	181	241	249	241	231	221
Encours au 1er janvier	2 975	5 961	5 371	5 906	5 662	5 413
= Taux d'intérêt moyen	6,1%	4,0%	4,6%	4,1%	4,1%	4,1%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	5 036	2 745	1 418	912	798	830
- Subvention d'investissement	2 908	1 784	1 231	2	174	0
= Dépenses nettes	2 127	962	187	910	624	830

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Station d'épuration	2 771	1 560	707	200	262	443
Bassin pollution Bourny	1 788	716	12	0	0	0
Gros entretien réseau	362	323	555	364	400	297
Station refoulement St Nicolas	0	0	0	0	0	0
Autres	115	146	144	348	136	90
Autres	5 036	2 745	1 418	912	798	830

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS						
<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne nette	867	1 068	1 640	1 405	1 438	1 689
+ Cessions	0	0	0	0	57	0
+ Subventions	2 908	1 784	1 231	2	174	0
+ Emprunt	3 500	0	850	0	0	0
= Financement des invest.	7 275	2 851	3 721	1 408	1 669	1 689
- Dépenses d'investissement	5 036	2 745	1 418	912	798	830
= Variation excédent de clôture	2 239	106	2 303	496	872	859

8.3. Le budget services extérieurs des pompes funèbres

Dans ce budget figurent essentiellement des dépenses de personnel pour 25 m€ financées entre notamment par la refacturation des travaux de creusage de fosses aux prestataires de pompes funèbres. Il en ressort un résultat de l'exercice de - 4 m€ et un résultat de clôture de - 2 m€ étant donné le résultat antérieur reporté de 3 m€.

POMPES FUNEBRES : EXCEDENT DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant	24	25	25	27	22	21
- Charges fonctionnement courant	26	24	23	28	24	25
= Excédent brut courant	-1	1	2	-1	-2	-4
+ Produits exceptionnels		0	1	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles		0	0	1	0	0
= Epargne de gestion	-1	1	3	-2	-2	-4
+ Excédent global de clôture n-1	4	3	4	7	5	3
= Excédent global de clôture n	3	4	7	5	3	-2

8.4. Le budget lotissement de Beaugard

Dans ce budget, sont retracées les écritures de stocks de terrains.

L'emprunt mobilisé à l'origine a été remboursé en 2012. Aucune cession n'a été réalisé à ce jour et aucun emprunt nouveau n'a été contracté faisant que ce budget est en déficit de 1,6 M€ porté actuellement en trésorerie.

BEAUREGARD : EXCEDENT DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fonctionnement	1 643	1 621	1 615	1 615	1 615	1 615
- Charges fonctionnement	1 643	1 621	1 615	1 615	1 615	1 615
= Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
+ Recettes investissement	1 576	1 609	1 615	1 615	1 615	1 615
- Dépenses investissement	1 609	3 365	1 615	1 615	1 615	1 615
= Solde investissement	-33	-1 756	0	0	0	0
+ Résultat de clôture n-1	174	141	-1615	-1615	-1615	-1615
= Résultat global de clôture n	141	-1 615	-1 615	-1 615	-1 615	-1 615

8.5. Le budget parking

Ce budget a été créé à compter du 1er janvier 2009 pour retracer les opérations financières des parkings assujettis à la TVA.

2013 a été la première année de mise en œuvre de la délégation de service public de stationnement. Il en résulte que ce budget ne retrace plus que les dépenses afférentes aux emprunts conservés par la ville, les amortissements et des investissements complémentaires.

Ces dépenses sont financées par une subvention à hauteur de 475 m€ en provenance du budget principal, en baisse par rapport à 2015 du fait de l'accroissement de la redevance du délégataire et de l'absence de dépenses exceptionnelles.

DETERMINATION DE L'ÉPARGNE NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits d'exploitation	429	422	0	0	0	0
+ Subvention d'exploitation	487	525	613	653	572	475
+ Redevance concessionnaire			7	7	11	54
= Produits fonctionnement courant	916	947	620	660	583	529
- Charges fonctionnement courant	267	287	14	0	0	0
= Excédent brut courant	649	660	606	660	583	529
+ Produits exceptionnels	19	0	56	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	0	0	0	50	37	0
= Epargne de gestion	667	660	662	610	546	529
- Intérêts de la dette	353	346	337	314	237	220
= Epargne brute	314	314	325	296	309	309
- Remboursement de capital	206	216	226	237	247	259
= Epargne nette	108	99	99	60	62	50

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne nette	108	99	99	60	62	50
+ Subventions	0	0	244	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	108	99	343	60	62	50
- Dépenses d'investissement	8	7	0	77	0	6
= Variation excédent de clôture	100	91	343	-17	62	44

EXCÉDENT GLOBAL DE CLOTURE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Excédent global de clôture n-1	35	135	227	569	552	614
+ Variation excédent de clôture	100	91	343	-17	62	44
= Excédent global de clôture n	135	227	569	552	614	658
- Reports en dépense	33	0	39	0	0	0
+ Reports en recette	0	0	0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	102	227	531	552	614	658

LA COUVERTURE DES AMORTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne brute	314	314	325	296	309	309
Dotations aux amortissements	314	314	314	306	309	309
Ratio de couverture	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0